

COMMUNE DE MONTREUX
Procès-Verbal
Séance du 26 février 2020

Président	: M. Florian	CHIARADIA
Secrétaire	: Mme Céline	MORIER
Scrutateurs	: Mme Andrea	GREMAUD
	M. Silvano	POZZI
Huissier	: M. Jean-Michel	TALON

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 26 février 2020 à 19h30, à l'Aula de Montreux-Est, rue de la Gare 33 à Montreux.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Assermentation de Mme la Conseillère municipale Irina Gote, avec entrée en fonction le 1^{er} mars 2020

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2020

3. Nominations

- 3.1 d'une ou d'un membre de la Commission des finances, en remplacement de Mme Irina Gote (SOC), élue à la Municipalité et démissionnaire ;
- 3.2 d'une ou d'un membre suppléant de la Commission des finances, en remplacement de M. Romain Pilloud (SOC), démissionnaire ;
- 3.3 d'une ou d'un membre de la délégation variable au Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera (ASR), en remplacement de Mme Irina Gote (SOC), élue à la Municipalité et démissionnaire ;
- 3.4 d'une ou d'un membre de la Commission des finances, en remplacement de M. Christophe Privet (IND), démissionnaire de Montreux-Libre.

4. Communication du bureau notamment sur la composition

- 4.1 de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Romain Pilloud « Et si Montreux devenait la championne du taux de participation ? » (Date de la commission : jeudi 12 mars 2020 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, salle A, Rue du Marché 8 à Montreux) ;

5. Correspondance

6. Communication de la Municipalité

- 6.1 Sur l'état de l'étude des motions, postulats, propositions et pétitions en suspens au 31 décembre 2019

7. Motions, postulats et interpellations déposés

8. Rapports des commissions

- 8.1 sur la motion (retirée) de Mme Irina Gote : « pour une fusion des sociétés anonymes MVR et VMCV en prévision de la constitution d'une Association de communes Transports publics Riviera ». (Rapp. M. Christophe Privet) ;
- 8.2 sur le préavis No 01/2020 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 330'000.- au maximum, pour l'aménagement d'une place à bois sise aux Avants, sur la parcelle privée communale No 4751, permettant le stockage optimal des produits issus de l'exploitation des forêts communales, ainsi que la création d'un écopoint (Rapp. Mme Bibiana Streicher) ;
- 8.3 sur le préavis No 02/2020 relatif à la participation communale au nouveau projet de sécurisation et de rénovation du Centre des Congrès et d'Exposition (Rapp. Mme Géraldine Torchio) ;
- 8.4 sur le préavis No 03/2020 relatif – au déménagement et à l'agrandissement de l'UAPE (unité d'accueil pour écoliers) « Scoubidou » à Montreux – à la création d'une annexe à l'UAPE « Arc-en-ciel » à Clarens – au plan de développement du REME/FACEME (Réseau enfance Montreux et environs/Fondation pour l'accueil collectif de l'enfance Montreux et environs) à horizon 2026 (Rapp. Mme Christine Menzi).

9. Préavis de la Municipalité

- 9.1 Préavis 04/2020 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 581'828.- au maximum et d'un crédit complémentaire au budget 2020 de CHF 57'070.- au maximum, pour la migration des postes de travail sous Microsoft Windows 10 Entreprise et l'achat de licences Microsoft Office 2019. (Date de la commission : jeudi 5 mars 2020 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, Rue du Marché 8, à Montreux).
- 9.2 Préavis 05/2020 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'565'000.-- TTC au maximum pour le remplacement de la passerelle pour piétons du chemin de la Chaumény passant au-dessus des voies CFF. (Date de la commission : mardi 3 mars 2020 à 19 h. 00, à la Rue de la Gare 30, à Montreux).

10. Rapport-préavis de la Municipalité

- 10.1 Rapport-préavis 06/2020 relatif à l'octroi d'une subvention de CHF 95'000.-, à financer par crédit complémentaire au budget 2020, en faveur de la Fondation MAG pour la réalisation du salon d'art Montreux Art Gallery 2020. (Date de la commission : mardi 3 mars 2020 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, Rue du Marché 8, à Montreux).

11. Développement(s) des motions et des postulats

12. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

13. Autres objets s'il y a lieu

Monsieur le Président Florian Chiaradia déclare qu'il est 19h30 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

M. Le Président

Je salue la Municipalité, ainsi que le public et les représentants de la presse. L'assemblée a été convoquée dans les délais et sur la base de la liste de présence, le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, 91 conseillers sont présents (sur 100). Quelques conseillers se sont fait excuser. La séance est ouverte.

Présences

91 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Ont fait excuser leur absence : Mmes Livia Mirela Balu, Carole Grangier
MM. Degerab Bassam, Jean-Bernard Kammer, José Pires Jorg, Christophe Privet, Alexandre Staeger, Vincent Tschopp.

Absent: M. Daniel Manzini

1. ASSERMENTATION DE MME LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE IRINA GOTE, AVEC ENTRÉE EN FONCTION LE 1ER MARS 2020

M. le Président

Nous avons reçu la lettre de démission du Conseil Communal de Mme Irina Gote dont je vous fais lecture :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Chères et Chers Collègues,

Suite à mon élection à la Municipalité de Montreux, le 15 décembre dernier, je vous adresse ma démission de ma fonction de conseillère communale, non sans une certaine émotion.

Elue au Conseil communal en 2006, grâce à la confiance des collègues, j'ai eu l'honneur et la chance d'être successivement membre et présidente de la Commission de gestion en 2010, membre et présidente de la Commission Communication et Organisation du Conseil en 2014, Présidente du Conseil communal en 2013 et Présidente de la Commission des Finances depuis 2015 à ce jour.

Tous ces mandats m'ont apporté beaucoup de satisfactions dans ma vie d'élue.

A quelques exceptions près, le climat de travail au sein de ces différentes commissions et de manière plus large, dans les commissions ad-hoc du Conseil, a toujours été serein. La recherche du bien commun et du consensus a toujours primé sur l'étiquette politique et les querelles de personnes. C'est ce que j'ai énormément apprécié tout au long de ces bientôt 14 années d'engagement.

Je souhaite que le Conseil communal de Montreux puisse garder cette hauteur et ce respect dans les débats tant au sein de cette assemblée que dans les commissions ad hoc et les commissions permanentes, afin que les projets que nous porterons dans un avenir plus ou moins proche pour les montreusiennes et les montreusiens puissent se réaliser dans des conditions optimales.

Je vous souhaite à toutes et tous beaucoup de plaisir dans vos mandats et fonctions respectives et je me réjouis d'être à votre disposition pour toutes les réalisations que nous aurons à mener ensemble.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, chères et chers Collègues, mes meilleures salutations. »

M. le Président

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, Madame la Secrétaire municipale adjointe, Mesdames et Messieurs en vos titres et fonctions respectifs, Mesdames et Messieurs qui nous faites le plaisir de participer à cette cérémonie.

Suite à la démission de M. le Municipal Pierre Rochat, il a été procédé, dans les délais légaux à une élection complémentaire pour le poste vacant à la Municipalité, élection qui a eu lieu en deux tours, les 24 novembre et 15 décembre 2019. Elle a vu l'élection, le 15 décembre 2019, de Mme Irina Gote à la charge de Conseillère municipale. Cette élection, validée par le bureau électoral, n'a fait l'objet d'aucun recours dans le délai légal. Conformément à l'article 90 LC, alinéa 1, que je cite: «Les membres de la Municipalité élus après une élection complémentaire, sont assermentés devant le Conseil communal par le Président de ce corps, qui en informe le Préfet ».

Je demande à l'assemblée de se lever et je prie Mme Irina Gote de bien vouloir s'avancer. Selon la procédure prévue, je dois tout d'abord vous poser une question : «Acceptez-vous votre élection?».

Mme Irina Gote

Oui Monsieur le Président je l'accepte.

Nous avons entendu votre réponse positive. Je vais vous lire le serment, conformément aux articles 9 et 62 de la loi sur les communes. À l'issue de cette lecture, je vous prierai de lever la main droite et de dire « je le promets ».

"Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

Vous promettez également d'administrer avec fidélité et impartialité les biens communaux ; de ne jamais taire les contraventions aux lois, ordonnances et règlements de police qui pourraient venir à votre connaissance ; de nommer toujours le plus éclairé et le plus propre à l'emploi dont il s'agira ; enfin de n'excéder jamais les attributions qui vous sont confiées."

Mme Irina Gote

Je le promets.

M. le Président Florian Chiaradia félicite Mme Irina Gote pour son élection et lui souhaite plein succès dans sa nouvelle fonction, pour l'année à venir et jusqu'aux élections générales de 2021.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président donne la parole à Mme la Municipale Irina Gote.

Mme Irina Gote, Municipale entrante

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,
Chères et chers collègues, Mesdames et Messieurs assis dans le public dans vos titres et fonctions respectives, Chère famille, Chers amis,

Je côtoie plusieurs membres de cette assemblée depuis un peu plus de 13 ans maintenant et j'ai eu le privilège de faire un bout de route, sur le chemin de la vie politique avec vous. Si certains connaissaient mes qualités et mes défauts, peu de collègues connaissent mes motivations et ce qui m'anime depuis de si nombreuses années.

Pour cela je vais procéder à un bref retour dans mon passé, afin de partager avec vous certains moments clés qui vous permettront de comprendre les valeurs qui me sont chères, ce qui m'anime, me fait vibrer et ce que je défends et défendrai toujours dans mon prochain mandat de Municipale.

Je suis née à Bucarest, en Roumanie sous le régime communiste de Ceausescu. Mon père a quitté ce pays pour venir en Suisse lorsque j'avais 7 ans. Avec ma maman nous n'avons pu le rejoindre que 4 ans plus tard, lorsque j'avais 11 ans. C'était les années difficiles du régime, car Ceausescu voulait rembourser la dette extérieure du pays et du coup, tous les aliments étaient rationnés car il ne faisait pas appel à l'importation. Nous n'avions donc pas accès à des produits venant de l'Ouest. La vie n'était pas toujours facile et il n'y avait pas beaucoup de distractions. Toutefois, je garde de cette tranche de vie des souvenirs heureux. Elle a été formatrice pour moi, car la précarité, la pauvreté font souvent ressortir ce qu'il y a de plus beau dans l'être humain : la solidarité, l'entraide, la bienveillance, l'écoute Nous étions tous sur la même galère et il fallait s'entraider pour survivre !

A mon arrivée en Suisse, à Lausanne plus précisément, je ne parlais pas le français et je devais également rattraper deux années d'allemand....mais comme mes résultats roumains étaient très bons, j'ai été enclassée au collège en maths-physique ! Se partager entre la classe d'accueil et la classe normale n'a pas été chose aisée et surtout commencer par des notes de 1 dans la plupart des branches, sauf en maths, a été une véritable claque, pour moi qui étais bonne élève ! Il a fallu faire table rase du passé, s'adapter à de nouveaux us et coutumes, être persévérante, travailleuse et appliquée pour réussir à l'école et se faire de nouveaux amis !

J'ai reçu une éducation assez stricte, c'était l'école et le travail d'abord et peu de sorties. Adolescente je rêvais déjà de Montreux, car toutes mes copines de classes venaient aux après-midis dansants du Platinum et le lundi matin, elles me racontaient avec moult détails leur extraordinaire week-end passé à Montreux ! Moi je lisais Rousseau, Sartre, Camus, Vian....

En fin de scolarité j'ai eu une révélation durant les cours de civisme : j'ai découvert le fonctionnement politique suisse, les 3 pouvoirs, les différents échelons commune, canton, confédération, la démocratie directe. Cela m'avait tellement impressionnée que j'ai voulu avoir le droit de vote, pouvoir exprimer mon avis, de faire partie de cette Suisse terre d'accueil qui nous avait donné une chance de vivre en paix à moi et ma famille.

Le lendemain de mes 18 ans j'ai déposé les papiers pour la procédure de naturalisation, qui était à l'époque, beaucoup plus complexe qu'aujourd'hui. Deux ans plus tard, je m'en rappelle comme si c'était hier, de ma convocation devant la commission de naturalisation de la commune de Chavannes-près-Renens. Elle était composée de la Municipalité in corpore et d'un membre par parti politique : un questionnaire écrit et passablement de questions orales plus tard et tout d'un coup, un grand silence et la Syndique me dit : « franchement, il nous reste encore une

demi-heure d'entretien et on ne sait pas quoi faire de vous ! Vous avez répondu tout juste, à toutes les questions, nous n'avons plus rien à vous demander. » Un autre municipal me pose une dernière question : « qu'est-ce que vous aimeriez faire plus tard » : je lui ai répondu, « j'aimerais faire des études de droit et après j'aimerais faire comme vous ! » Je pense qu'à l'époque cela a pu passer pour de l'arrogance, mais mon aveu avait été spontané et sincère, car j'avais énormément d'admiration et de respect pour le fonctionnement des institutions communales.

Deux ans après, j'adhérais au Parti socialiste, j'entrais au Conseil communal de Chavannes, 6 ans après je le présidais et 7 ans après j'étais Municipale.....

En fin 2004, la famille s'étant agrandie avec l'arrivée de notre premier enfant, nous nous sommes mis en quête d'une maison et nous avons eu un coup de foudre pour une maison à Brent. C'est tout naturellement que mes parents nous ont suivis. La famille a toujours eu une symbolique très forte pour moi. Et je profite de ce moment de mon discours pour faire une petite parenthèse afin de les remercier de m'avoir aidée et soutenue tout au long de ces nombreuses années d'engagement pour la communauté. Sans vous je n'aurais pas pu faire la moitié, de ce que j'ai fait.....vous me permettez de me ressourcer et vous me donnez l'énergie nécessaire pour affronter les contraintes de la vie politique.....Merci pour votre soutien indéfectible !

Elue au Conseil communal en 2006, j'ai d'abord souhaité faire partie de la commission de gestion, car je pensais que c'était la commission qui allait me permettre de découvrir le mieux la nouvelle commune que nous avons choisi d'habiter : Montreux.....C'était pour moi une expérience très enrichissante, très prenante et formatrice en même temps : le rythme des séances était soutenu d'octobre à mai. A l'époque nous avions l'habitude d'aller dans les services, de vérifier sur le terrain les réalisations des préavis dits terminés..... Présidente de la CoGest en 2010, je me rappelle que notre rapport contenait passablement d'observations et de vœux, ce qui avait agacé la Municipalité de l'époque, au point que lors de la sortie de notre commission, seul Pierre RoCHAT, Municipal fraîchement élu, nous avait fait l'honneur de sa présence ! Je vous rends aussi attentifs au fait que la CoGest est un vivier de futurs présidents du Conseil : j'ai eu la chance et l'honneur de siéger avec Lionel Winkler ; Yanick Hess ; Christian Bécherraz et Emmanuel Gétaz...pour ne citer qu'eux...

Cela me permet de poursuivre sur mon année de présidence du Conseil, 2013/2014. Vous m'avez accordé votre confiance de la plus belle des manières en m'élisant avec 86 voix sur 87, comme première citoyenne de la commune de Montreux ! Ce fut une année absolument extraordinaire durant laquelle à travers mes très nombreuses représentations, j'ai pu découvrir la richesse du tissu associatif de notre commune, la magnifique vie communautaire qui se déroule dans nos joyaux que sont nos villages ainsi que les réceptions de la Montreux internationale !

Mon mandat à la commission communications et organisation du Conseil, durant la législature 2011 à 2016, a été pour moi le plus laborieux, car il a fallu tout créer pour ancrer le fonctionnement de notre Conseil dans la modernité informatique de ce 21^{ème} siècle. Nous nous sentions comme des pionniers en des terres inconnues, avec à la tête deux geeks : Monsieur Depallens et Monsieur Privet et trois exécutants: Mme Buchet, Monsieur Kundert et moi-même. Je me rappelle du nombre impressionnant de nuits durant lesquelles nous dressions Mme Buchet et moi-même, la liste de tous les objets politiques de la législature 2006 à 2010, des heures que nous avons passées à la mise à plat des différents processus politiques qui génèrent l'ordre du jour, à l'introduction de tous les documents du Conseil dans l'interface du site, une fois qu'ils avaient été scannés par un employé de l'administration.... La même équipe s'est également beaucoup impliquée au fonctionnement et à l'équipement de cette Aula qui nous sert de salle du Conseil.

Nous avons même poussé le travail jusqu'à faire les formations du reste des membres du Conseil sur le site du Conseil. L'engagement de la première chargée de communication à 20% nous a par la suite permis à tous de souffler...et de reprendre un engagement entre guillemets normal au sein de cette commission.

Pour terminer, mes quatre années à la présidence de la commission des Finances ont également été passionnantes. Pour arriver à l'équilibre budgétaire, la Municipalité évolue comme un équilibriste sur un fil.....face à la quantité de charges liées la marge de manœuvre municipale est faible ! Les possibilités de coupes budgétaires à travers des amendements étaient restreintes, ce qui a pu frustrer quelques commissaires, car tout était parfaitement justifié par la Municipalité.

Je tiens à remercier très sincèrement chaque conseillère et chaque conseiller avec lesquels j'ai partagé tous ces magnifiques moments de travail et aussi de convivialité. Vous m'avez toutes et tous beaucoup apporté !

Avec mon élection à la Municipalité, une page se tourne et une page blanche s'ouvre devant moi! J'ai le sentiment que notre commune est à une période charnière dans son développement.

Nous sommes la troisième ville du canton et avec nos spécificités villageoises nous avons peut-être échappé quelque peu aux problèmes rencontrés dans les autres grandes villes,....car notre force, c'est notre tissu associatif tant sportif que culturel. Mais pour combien de temps.... ?

Nous avons vécu les belles années du tourisme de congrès et du tourisme événementiel, mais pourrons-nous continuer encore longtemps de vivre sur ces acquis-là ? Avec l'explosion de l'offre culturelle partout dans le Canton et en Suisse, la renommée de notre ville restera-t-elle intacte ? Ne faudrait-il pas se réinventer et chercher en parallèle à ce qui a fait notre force, de nouveaux débouchés ? Pourquoi les start-ups devraient rester l'apanage du grand Lausanne ? Pourquoi ne pourrions-nous pas en faire venir à Montreux ?

Du point de vue urbanistique, la tendance est à la densification des centres urbains....avec un gros point d'interrogation sur la qualité de vie, la disparition des zones de verdure, bref le bien vivre ensemble....De plus en plus de maisons 1900, sont remplacées par de plus gros immeubles. Je n'émet pas de jugements là-dessus pour l'instant, mais je pense qu'il faudra du coup repenser la qualité des aménagements urbains pour contrebalancer cet état de fait. A plus ou moins long terme, il faudra nous déterminer sur la vision urbanistique que nous souhaitons avoir de notre ville !

D'autres projets attendus par les montreusiennes et les montreusiens viendront changer le visage de notre si belle commune. Je pense notamment aux réaménagements de la place de la gare de Montreux, à la réalisation d'un bâtiment administratif et d'une maison de quartier sur la parcelle ex-Held, à la requalification des quais de la Rouvenaz, à la re-végétalisation des espaces urbains, à la création d'une piste cyclable rapide.....

Je terminerai mon long discours sur une citation d'Albert Einstein que j'aime bien et que j'ai longtemps appliquée depuis la création de mon entreprise. Elle dit ceci : « *La logique vous conduira d'un point A à un point B. L'imagination et l'audace vous conduiront où vous le désirez !* »

Montreux, mérite l'audace et c'est un élément qu'il faudra intégrer dans chaque nouveau projet ! Je vous remercie pour votre attention.

Applaudissements de l'assemblée.

M. Pierre Rochat, Municipal sortant

Monsieur le Président, Chers Syndic et collègues municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs du public, Chers Tous,

Me voilà donc arrivé à l'ultime et dernier moment de pouvoir déclamer ce type de salutations. D'emblée, permettez-moi un aveu ; au début de mon engagement politique, j'étais plutôt timide, tremblant chaque fois que je devais m'exprimer en public, mais aimant parler dans un micro ou à la tribune, je m'y suis fait..., peut-être un peu inspiré par la chanson de Nicole Croisille, une époque que la plupart d'entre vous ne saurait connaître, j'aurais aimé être un artiste ! Je suis de ceux qui pensent, qu'il y a de l'art dans la politique !

D'abord, je tiens ici à féliciter officiellement Madame Irina Gote qui me succède à la fonction. Bien qu'elle ait déjà une solide expérience politique, je lui souhaite, de belles découvertes, beaucoup de bonheur, succès et satisfaction dans l'exercice de son nouveau mandat.

Je quitte donc la politique active, bien qu'il ne faille jamais dire : fontaine je ne boirai plus de ton eau....., avec de l'émotion, d'autant que c'est dans cette salle que j'ai fait mes premières armes politiques, mais aussi dans ce bâtiment une bonne partie de ma scolarité. J'entre dans l'habit d'ancien, pas de vieux, mais d'ancien, soit celui qui a de l'expérience, observe, écoute, sait se taire, mais qui, disponible, est prêt à accompagner. Beaucoup d'anciens m'ont aidé dans mon activité, je leur rends hommage, les remercie et suis prêt à prendre le relais.

Grâce à la confiance renouvelée de mon parti, d'abord que libéral, puis libéral-radical, j'ai pu exercer toutes les fonctions existantes au sein de ce Conseil, sauf... celle de PRESIDENT. Je suis plutôt étiqueté finances, mais les plus anciens savent bien que ce n'est pas la seule « corde à mon arc », ceci d'autant plus que je suis convaincu que les finances ne sont qu'un élément du paysage, une toile de fond, une pièce du décor. Leur analyse et leur maîtrise sont évidemment nécessaires permettant de mesurer le cadre et les limites des prestations publiques, mais, il faut savoir les maintenir à leur juste place, admettant que seul l'équilibre est essentiel, quelle que soit la manière consensuelle d'y parvenir.

Caissier de la commune donc, je n'ai sûrement pas été le meilleur au sens des spécialistes de la rigueur financière froide et insensible. Par contre, j'ai appliqué un principe fondamental selon lequel l'argent doit servir les politiques quelles qu'elles soient, et pas le contraire !...

En fait, j'ai beaucoup aimé tous mes rôles, la politique est une forme de théâtre. Ceux dans des législatifs, où l'on peut à peu près tout dire et tout faire, surtout comme libéral, voire conduire des mouvements, entraîner des actions ; ceux dans un exécutif, où l'avis personnel est un peu effacé, mais où l'esprit de consensus et d'équipe doit primer.

J'ai eu à cœur de rechercher l'harmonie dans le fonctionnement des organes et des pouvoirs, balance, ascendant balance, je ne sais pas si mon profil astrologique est déterminant, mais c'est vrai que je n'aime pas le conflit. C'est essentiel si on veut pouvoir construire. Les dysfonctionnements desservent l'intérêt public, empêchent d'avancer et de servir la communauté. Des outils réglementaires et/ou légaux pourraient être mis en place à cet égard, donnant des moyens d'intervention à l'organe délibérant.

Je me permets de relever ici que dans toutes les discussions, négociations ou autres auxquelles j'ai pu participer, que ce soit aux niveaux professionnels ou politiques, j'ai appris que ne pas être d'accord n'est pas grave, pour autant que les parties s'engagent à deux choses : premièrement, garantir de vouloir atteindre le but

commun, soit pour nous, ici, rechercher le bon fonctionnement de la commune, secondement, toujours rester loyal et respecter la parole donnée.

Cela dit, pas encore vraiment vieux, en pleine forme, j'aime l'idée de retrouver de la disponibilité, mes libertés de parole et d'action. Ainsi, en simple citoyen, tout en continuant de soutenir nos grands projets du 2m2c et de la maison de commune, je vais pouvoir m'adonner à la réflexion sur des visions parfois un peu déjantées telles le parking souterrain de Pertit, avec son funiculaire conduisant à la gare, voir au quai, le tunnel routier pénétrant parallèle à celui, du futur tunnel du MOB, ou le télésiège Les Avants-Jaman qui redonnerait de la vigueur à notre station. Ceux qui ont fait Montreux étaient audacieux, il faut s'en inspirer !

Avant de conclure, je tiens encore à exprimer ma grande reconnaissance à tous ceux qui m'ont permis de vivre tous ces engagements successifs, soit d'abord et avant tout, Véronique, mon épouse, ainsi que mes enfants et petits-enfants, qui ont subi, mais compris et respecté, ma passion de la chose publique. Elle a vraiment du mérite Véronique, quand vous pensez qu'on s'est connus dans les années 1969-70, lorsque j'étais président des Jeunes Paroissiens de Clarens et qu'elle m'a rejoint au comité comme secrétaire. Elle m'a vu m'engager depuis toujours dans l'associatif, aux Jeunes de Montreux, puis dans l'armée, puis en politique, alors que je l'avais persuadée de partager ma vie en lui disant que comme mon père et mon grand-père je n'étais pas très militaire et un peu de gauche, en admirateur discret de Che Gevara !....

Je remercie aussi mon parti, bien sûr, qui heureusement n'a jamais rien su de ces ambivalences intérieures, sauf à comprendre, peut-être, pourquoi, très PLR, je suis libéral ! Je tiens aussi à vous dire, à vous tous, Syndic, Collègues municipaux, Conseillers communaux, Secrétaires, municipal et autres huissiers, policiers et collaborateurs, ma grande gratitude. Enfin je remercie tous ceux qui, parfois même au-delà de ma famille politique, m'ont élu, puis régulièrement réélu.

Voilà, chers tous, je pars ! Je le fais, serein, d'abord parce qu'à Montreux la relève est là, mais aussi heureux d'avoir pu, durant plus de trente-quatre ans, proposer un certain nombre de choses, participer à de nombreux débats et même, parfois, avoir eu la chance d'être suivi.

Bonne continuation à vous tous et merci de votre attention.

Applaudissements de l'assemblée.

M. Laurent Wehrli, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, Madame la conseillère Municipale élue, assermentée et bientôt en fonction, Monsieur le conseiller Municipal sortant de fonction, encore en fonction jusqu'à samedi soir, chers collègues, Mesdames et Messieurs du public, Mesdames et Messieurs,

Bienvenue à la Municipalité Madame la conseillère Municipale, chère Irina, bienvenue dans ce club, dont tu ne connais pas tous les secrets, mais dont tu connais le fonctionnement puisque tu as déjà eu le privilège d'assumer cette mission au profit d'autres citoyens de ce Canton, ceux de la commune de Chavannes. C'est évidemment fort de cet engagement, tu l'as rappelé tout à l'heure, que tu as continué dès ton arrivée dans la commune de Montreux, à avoir cette volonté de servir. A être au service des autres, au profit de l'ensemble de la société et de ton parti, mais au-

delà de cela au profit de nos villages, de nos quartiers, de l'ensemble de notre population et de nos hôtes.

Nous te souhaitons, au nom de la Municipalité, une cordiale bienvenue et nous nous réjouissons de collaborer avec toi.

Fort de tout ton engagement, que nous connaissons bien, qui est multiple, grand et généreux dans différents secteurs, dans différentes manifestations et associations de notre commune. Bravo pour cet engagement et bravo de vouloir continuer à le mettre au service de notre commune, de ses habitants, de ses hôtes et au-delà de cela, comme tu le rappelais tout à l'heure pour le bien vivre ensemble.

Evidemment, nous nous réjouissons de cette arrivée, même si elle signifie qu'il y a un départ. Sans allonger ce point de l'ordre du jour, vous me permettrez de dire quelques mots, tout d'abord pour féliciter M. Rochat, qui, vous l'aurez remarqué a réussi à dire le « mot PLR ». Il faut savoir qu'à l'intérieur du parti pendant plusieurs années, quand Pierre s'enflammait, ce qui arrivait de temps en temps quand il avait envie de faire passer une idée, il disait « mais sacrebleu, nous les libéraux... » et certaines personnes disaient que cela ne les concernaient pas. En l'occurrence, heureusement que Pierre a toujours eu cette volonté d'œuvrer et d'être ensemble.

Au parti libéral puis au parti PLR, mais surtout pour cette commune, il s'agit quand même de relever, Mesdames et Messieurs, qu'il a été élu conseiller communal en 1985, mais également Municipal en 2010 avec prise de fonction au 1er janvier 2011, donc un peu plus de 9 ans d'activité au sein du collège Municipal, voilà un magnifique engagement pour cette commune.

Vous le savez toutes et tous, un engagement important au niveau cantonal, puisqu'il a été élu député en 1990, via une bizarrerie de la loi sur l'expression des droits politiques. Il y avait eu égalité des voix entre deux candidats pour le deuxième siège libéral de l'arrondissement Montreux-Veytaux, il s'agissait de Mme Monique Bernet et M. Pierre Rochat, c'est suite à un tirage au sort que M. Rochat avait gagné.

Député depuis 1990, président du Grand Conseil élu le 1er mai 2001 par 131 voix et un engagement important dans de nombreux cercles politiques au profit de notre Canton.

J'aimerais également rappeler que Pierre, par son côté de milice, a été très actif, quand nous disons milice nous parlons du monde de l'armée, mais au-delà de cela dans le monde professionnel par sa fonction importante de directeur de la Fondation Beau-Site, pendant de très nombreuses années. Un engagement important dans toute la voie professionnelle, puisqu'au sein des associations cantonales, fédérales et même internationales dans le domaine médico-social et de la prise en charge des personnes âgées.

Un très large engagement, notamment avec l'ancien conseiller aux états M. Luc Recordon, via une œuvre importante au profit de ce secteur professionnel à savoir la convention collective des collaboratrices et collaborateurs.

Avec ce travail de M. Recordon et de M. Rochat, je souhaitais rappeler cet engagement de sa part, dans la recherche du consensus, du bien vivre et du bien tout court dans ce monde professionnel. C'est ce même caractère et cette même volonté qu'il a mis au profit de notre commune.

Merci infiniment Pierre pour ce travail, tu l'as rappelé, cela a pu se faire parce que ta famille t'a accompagné ; nous avons une pensée pour ton papa qui a été Municipal dans cette commune pendant de très nombreuses années. Mais aussi pour ta maman qui a beaucoup assumé pour la fondation Beau-Site, pour ta femme Véronique qui est présente ce soir et tes enfants, je vous propose, Mesdames et Messieurs, après le tonnerre d'applaudissements pour M. Rochat, que nous fassions aussi un tonnerre d'applaudissements pour Madame Rochat.

Applaudissements de l'assemblée.

Vous le savez, Pierre Rochat a malheureusement quelques frustrations, notamment, le fait de ne pas toujours pouvoir chanter, vous avez peut-être entendu que c'est une plaisanterie au sein de la Municipalité, puisqu'il y a des moments où il lui prend l'envie de chanter et il y a toujours un autre Municipal ou le Syndic, qui lui dit « Non tu ne chanteras pas » sur l'air de la dernière page d'Astérix, pour ceux qui ont des références.

Pierre a une autre frustration, c'est que son art oratoire n'a pas toujours été perçu, notamment par le prix de Champagnac, parce qu'il l'a dit tout à l'heure, il arrête en pleine forme, mais dans un autre de ces discours, où il abandonnait également une mission, il avait dit « j'arrête comme lorsque l'on fait du footing, en pleine forme » j'espère que le footing te maintiendra encore très longtemps en pleine forme et te permettra surtout de profiter de ce temps plus important mis à disposition pour toi et ta famille et pour tes projets de retraite actif.

Toujours dans les formules, lors de son discours d'entrée en fonction de président du Grand Conseil, Pierre Rochat avait dit, « tout de droite que je suis, je veillerai à équilibrer le débat, ce devrait m'être assez aisé, d'autant que du signe astral de la balance je n'aime pas le déséquilibre et la désharmonie ».

Pierre Rochat, merci beaucoup et encore bienvenue à Mme Irina Gote.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 JANVIER 2020

M. le Président

Concernant le PV du 29 janvier 2020, y a-t-il des demandes de modifications?

Le Procès-verbal et accepté à l'unanimité.

Merci à Madame Céline Morier pour son PV.

3. NOMINATIONS

3.1 d'une ou d'un membre de la Commission des finances, en remplacement de Mme Irina Gote (SOC), élue à la Municipalité et démissionnaire ;

M. le Président

Je précise à ce stade, que j'ai reçu lundi 24 février 2019, la démission de M. Romain Pilloud de son siège de suppléant à la CoFin. J'attends la proposition des membres socialistes.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Le groupe socialiste a le plaisir de proposer la candidature de M. Romain Pilloud, actuel suppléant à la CoFin et qui officie depuis quelques mois déjà dans cette fonction.

M. le Président propose, conformément à l'article 70, al. 4 du règlement du Conseil, que l'élection se fasse tacitement.

M. le Président déclare M. Romain Pilloud élu membre ordinaire de la CoFin.

Applaudissements de l'assemblée.

3.2 d'une ou d'un membre suppléant de la Commission des finances, en remplacement de M. Romain Pilloud (SOC), démissionnaire ;

M. le Président

M. Pilloud ayant démissionné de son poste de suppléant, il faut repourvoir un siège de suppléant. A la demande et après discussion avec le groupe socialiste, je vous propose de procéder à cette élection immédiatement, malgré le fait que ce point n'a pas été porté à l'ordre du jour. Cela suscite-t-il des oppositions ? Comme ce n'est pas le cas j'attends les propositions pour le poste de suppléant à la CoFin.

Mme Tanya Bonjour (SOC)

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs, chers collègues,
En remplacement de M. Romain Pilloud, le groupe socialiste propose la candidature de M. Nicolas Büchler à la suppléance de la commission des finances.

M. le Président propose conformément à l'article 70, al. 4 du règlement du Conseil, que l'élection se fasse tacitement.

M. le Président déclare M. Nicolas Büchler élu membre suppléant de la CoFin.

Applaudissements de l'assemblée.

3.3 d'une ou d'un membre de la délégation variable au Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera (ASR), en remplacement de Mme Irina Gote (SOC), élue à la Municipalité et démissionnaire ;

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Le groupe socialiste propose la candidature de M. Christian Bécherraz au Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera.

M. le Président soumet la candidature de M. Christian Bécherraz au vote à main levée.

C'est à l'unanimité que M. Christian Bécherraz est élu au Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera.

M. le Président le félicite pour son élection.

Applaudissements de l'assemblée.

3.4 d'une ou d'un membre de la Commission des finances, en remplacement de M. Christophe Privet (IND), démissionnaire de Montreux-Libre.

Mme Susanne Lauber-Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux libre propose la candidature de M. Emmanuel Gétaz, économiste, ancien bras droit de Claude Nobs, responsable finance pour le Montreux Jazz, les chiffres ne lui font pas peur et nous estimons qu'il sera un excellent membre de la CoFin.

M. le Président propose conformément à l'article 70, al. 4 du règlement du Conseil, que l'élection se fasse tacitement.

M. le Président déclare M. Emmanuel Gétaz élu membre ordinaire de la CoFin.

Applaudissements de l'assemblée.

Nous procéderons à la nomination d'un membre Montreux libre, suppléant de la COFIN au prochain Conseil communal.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION

Monsieur le Président

Je commencerai par une communication sur les rapports de commission.

Depuis quelques séances nous avons constaté, à plusieurs reprises, des maladresses dans les rapports de commission, que ce soit en matière de présentation, d'insertion des conclusions, des amendements et du respect des délais.

Tout ceci peut avoir comme effet collatéral, d'alourdir inutilement le déroulement de nos séances et de plénum.

L'objectif de cette courte communication de ce soir est de vous rappeler, en cas de doute sur la manière de présenter un rapport, d'y intégrer différents éléments et de les intégrer sur le site, que Mme Morier et moi-même sommes à votre disposition pour vous apporter les éléments nécessaires et vous permettre de rendre un rapport clair pour les conseillers.

En complément, je vous annonce que la CCO, travaille sur un document de type Vade-mecum qui réunira un ensemble de points à ne pas oublier. Je vous remercie de prendre note de ce qui précède.

**4.1 de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Romain Pilloud
« Et si Montreux devenait la championne du taux de participation ? »
(Date de la commission : jeudi 12 mars 2020 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey,
salle A, Rue du Marché 8 à Montreux) ;**

Présidence ML : M. Vincent Haldi

Membres : Mmes Tanya Bonjour, Marlise Rebetez, Jessica Ruedin

MM. Christian Burki, Arnaud Grand, Romain Pilloud, Michel Posternak,
Kastriot Ramiqi, Lionel Winkler

Monsieur le Président ouvre la discussion sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

5. CORRESPONDANCE

M. le Président

Il n'y pas d'autres correspondances que les lettres de démission qui ont été lues précédemment.

6. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

6.1 Sur l'état de l'étude des motions, postulats, propositions et pétitions en suspens au 31 décembre 2019

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Je voulais relever que je trouvais peu élégant de noter pour ma motion qui a été acceptée par ce Conseil, « *que la solution était une fausse bonne idée* », alors que je propose de redonner une partie des avantages aux montreusiens et que la majorité de mes collègues ont pensé comme moi.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Concernant la réponse à mon postulat pour la création d'un musée ou d'une maison de la musique à Montreux, je ne me reconnais absolument pas dans l'idée qui est évoquée pour répondre à un autre postulat qui va dans le même sens, d'une forme de musée en plein air, ce n'est pas du tout ce que j'avais développé dans mon postulat. En ce qui me concerne, je n'encourage pas du tout la Municipalité à essayer de répondre à mon postulat par une idée pareille. Je vous remercie.

7. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

3 interpellations, ont été déposées pour cette séance, elles seront développées au point 12 de l'ordre du jour. Il s'agit de :

1. Les vélos en libre-service en roue libre ? de M. Romain Pilloud
2. Coronavirus-Information de la population. De Mme Susanne Lauber-Fürst
3. Ecran noir pour les cinémas de Montreux ? Quelle politique suit la Municipalité ? M. Emmanuel Gétaz.

8. RAPPORTS DES COMMISSIONS

8.1 sur la motion (retirée) de Mme Irina Gote : « pour une fusion des sociétés anonymes MVR et VMCV en prévision de la constitution d'une Association de communes Transports publics Riviera ». (Rapp. M. Christophe Privet)

M. le Président

Madame Gote ayant retiré sa motion, le Conseil ne devra pas se prononcer sur son acceptation. Vous avez reçu ce rapport par e-mail le vendredi 21 janvier l'après-midi,

car ce dernier n'a pas été déposé dans les délais auprès de l'administration générale. Comme le Conseil ne doit pas voter sur cette motion, j'ai pris la décision de ne pas reporter ce point de l'ordre du jour. M. Privet étant absent, c'est M. Büchler qui a aimablement accepté de venir rapporter à mes côtés. M. Büchler voulez-vous apporter des précisions sur le déroulement de la commission.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Au vu des discussions et de la probable irrecevabilité de la motion, la motionnaire a décidé de retirer son texte, merci de votre attention.

Monsieur le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8.2 sur le préavis No 01/2020 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 330'000.- au maximum, pour l'aménagement d'une place à bois sise aux Avants, sur la parcelle privée communale No 4751, permettant le stockage optimal des produits issus de l'exploitation des forêts communales, ainsi que la création d'un écopoint (Rapp. Mme Bibiana Streicher) ;

Monsieur le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Mme Bibiana Streicher (PLR)

C'est par 9 voix oui, 0 non et aucune abstention que ce préavis est accepté.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 01/2020 de la Municipalité du 20 décembre 2019 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 330'000.- au maximum, pour l'aménagement d'une place à bois sise aux Avants, sur la parcelle privée communale No 4751, permettant le stockage optimal des produits issus de l'exploitation des forêts communales, ainsi que la création d'un écopoint
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre l'aménagement d'une place à bois sise aux Avants, sur la parcelle privée communale No 4751, permettant le stockage optimal des produits issus de l'exploitation des forêts communales, ainsi que la création d'un écopoint ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 330'000.- au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché d'amortir, sur 20 ans, cet investissement par le compte de fonctionnement No 351.3311 ;

4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 87 OUI.

8.3 sur le préavis No 02/2020 relatif à la participation communale au nouveau projet de sécurisation et de rénovation du Centre des Congrès et d'Exposition (Rapp. Mme Géraldine Torchio) ;

M. le Président

J'ouvrirai la discussion générale, puis sur les amendements 1, 3, 4 et 5 puisqu'ils ont été acceptés par la commission, tout autre amendement ou sous-amendement devra être déposé par écrit.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Montreux Libre votera oui au nouveau projet de rénovation du Centre de Congrès.

Celui-ci correspond très largement au projet que nous avons toujours préconisé, nettement moins cher, mieux adapté, incluant une politique de parking digne de ce nom et rajoutant une salle qui fera le bonheur des sociétés locales, mais aussi des exploitants du Centre de Congrès.

Comme déjà dit, ce projet est meilleur que le précédent, pratiquement à tous points de vue.

Les économies représentent la moitié du coût de l'extension du collège de Montreux Est, que nous devons construire prochainement.

Les cautionnements communaux seront inférieurs au premier projet, si le canton le soutient par un prêt, en plus d'une subvention que nous estimons indispensable.

L'esthétique reste proche de l'actuelle, avec une amélioration de la partie la plus ancienne du bâtiment.

Le projet garde des zones de stockage et de parcage techniques dans le Centre de Congrès, ce qui est absolument indispensable.

Il évite de créer la zizanie parmi les restaurateurs de Montreux, en supprimant la distorsion de concurrence. Le restaurant sera financé par des investissements privés pour être exploité.

Il est aussi meilleur car il respecte mieux les règles du développement durable. Ce qui est encore en bon état reste, au lieu d'être jeté selon des pratiques de gaspillage qui ne sont plus acceptables aujourd'hui.

Une salle y sera intégrée, en priorité pour les sociétés locales, avec un règlement d'utilisation qui sera voté par ce conseil.

Cette salle sera aussi à disposition de tous les autres utilisateurs du Centre de Congrès et représentera une plus-value exceptionnelle pour celui-ci.

L'avenir du NED est désormais assuré, très certainement sans interruption, puisque la salle devrait être construite avant la démolition des bâtiments Held.

De plus, cette salle pourra accueillir des événements de la saison culturelle, quand ils sont trop petits pour aller au Stravinski.

La palette de l'offre culturelle pour les habitants va donc s'élargir, le dynamisme de notre ville se renforcer en dehors des grands événements montreusiens. Il y aura plus de vie autour du Centre de Congrès et nous pouvons nous en féliciter.

Quant aux grands festivals, ils se réjouissent déjà de disposer d'une salle de ce type, qu'ils n'auront plus besoin de construire de manière temporaire, ce qui coûte très cher.

S'agissant d'un transfert de coût de la parcelle Held vers le Centre de Congrès, cette salle ne représente pas une charge supplémentaire pour le Centre de Congrès, mais bien une optimisation de nos investissements.

Montreux Libre avait proposé un plan B, qui incluait tous ces aspects, que la Municipalité avait combattu sous prétexte que « ça n'était pas possible » et que le conseil communal avait refusé.

Eh bien, Mesdames et Messieurs, nous allons aujourd'hui voter ce plan B, qui est meilleur que le plan A.

La population décidera, car ce préavis sera soumis au référendum spontané. Nous nous en réjouissons, car nous avons dit depuis des années que la population devait avoir le dernier mot concernant les rénovations du Centre de Congrès.

Montreux Libre ira expliquer à chaque Montreusienne et chaque Montreusien, tout ce qu'il y a eu de positif à oser refuser le premier projet, et tout ce qu'il y a de positif dans cette nouvelle proposition.

Reste un point qui doit maintenant être posé sur la table : la gouvernance de CCM SA doit être changée, le conseil d'administration actuel ayant perdu toute crédibilité.

Dans l'immédiat, comme déjà dit, souhaitons la bienvenue à ce meilleur projet, qui se concrétise aujourd'hui par ce préavis municipal.

Je vous remercie de votre attention.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous voilà enfin arrivés au moment de voter ce préavis tant attendu ; après un an de travail conséquent de la part des architectes, des ingénieurs, de la Municipalité que je salue pour sa réactivité et son excellente collaboration avec les groupes de travail qui ont participé, durant de nombreuses heures, au remodelage de ce projet, afin qu'il corresponde au mieux aux demandes et aux attentes de chacun.

Je tiens également à remercier mes collègues de tous bords, avec lesquels j'ai travaillé et échangé dans un esprit constructif et collégial durant les plus de 6 heures de débat que nous avons passé pour traiter ce dossier.

Le groupe UDC votera ce préavis, et suivra les propositions de vote de la commission pour les amendements déposés.

Nous suivrons avec attention le résultat de l'étude sur la faisabilité de l'augmentation du nombre de places de stationnement du parking du Lorius, ainsi que les mesures qui seront prises pour modifier la structure et le fonctionnement de CCM SA.

Pour terminer, les travaux doivent absolument être confirmés par la commune afin de pouvoir connaître la décision définitive du canton concernant son investissement dans ce projet d'importance régionale.

J'invite donc tous mes collègues de ce conseil à voter ce préavis afin que nous relançons tous ensemble ce projet pour Montreux et pour les Montreusiens, et je me réjouis de le porter vers la population afin que le vote prévu le 17 mai de cette année passe haut la main et confirme notre choix. Je vous remercie pour votre écoute

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste est satisfait du préavis municipal ainsi que des discussions de la commission et des conclusions telles qu'amendées. Ainsi, il soutiendra à une quasi-unanimité ce préavis primordial pour notre Commune.

Il s'agit d'un compromis entre l'ensemble des partis, et non d'un plan B sorti d'un quelconque tiroir, et sur un tel projet, il serait utopique de penser pouvoir satisfaire pleinement et à 100% toutes les sensibilités en présence.

Nous nous plaignons dès lors à relever que la pertinence des groupes de travail participatifs a été confirmée et nous remercions la Municipalité de les avoir mis en place.

Nous sommes particulièrement satisfaits que le besoin d'une salle pour les sociétés locales ait été entendu et nous nous réjouissons d'ores et déjà que la Municipalité revienne vers le Conseil avec plus d'informations quant à sa disposition, son accessibilité, ses équipements ou encore sa capacité d'accueil.

L'abandon de certaines options structurantes ainsi que le maintien des façades en verre, s'intégrant mieux à l'environnement, sont également des éléments qui motivent notre groupe à soutenir ce projet.

Au niveau des points positifs, et non des moindres, relevons encore que l'amendement déposé par nos commissaires et demandant un vote de la population a été accepté, ce dont nous nous félicitons.

Nous resterons cependant attentifs à plusieurs éléments également évoqués en commission :

- Des changements significatifs dans la gouvernance de CCM SA avaient été demandés lors des discussions sur le projet N°1. Nous jugeons que les éléments mentionnés jusqu'alors sont faibles et nous continuerons à questionner la Municipalité à ce sujet ;
- Au sujet de la mobilité, qui doit encore être étudiée, nous la souhaitons moderne, orientée vers les transports publics et accentuant les efforts déployés jusqu'ici pour éviter le transport individuel en centre-ville.

Enfin, une partie de notre groupe doute de la recevabilité de l'amendement N° 1 et s'abstiendra de voter sur ce dernier, sans pour autant le combattre en tant que tel, tant il a fait consensus en commission.

Nous nous réjouissons de mener campagne auprès de la population sur ce sujet et de suivre le développement du présent projet.

Je vous remercie de votre attention.

M. Gaëtan Cousin (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

C'est avec grand plaisir que le groupe des Verts a pris connaissance du projet 1.2, concernant le 2m2c. Ce dernier est le résultat d'un travail consultatif sur plusieurs mois durant lesquels chacun a su dégager ses priorités et renoncer à certains souhaits. Tous ont eu à cœur que le projet avance et ce, dans l'intérêt commun. Nous remercions la Municipalité, qui a pris en compte toutes les demandes importantes issues des groupes de travail, il en ressort la sensation d'avoir été entendu et le rapport de confiance mutuelle qui nous unit a été renforcé. Le groupe des Verts montreuisiens encourage les membres du Conseil à accepter ce soir les conclusions du rapport et se réjouit déjà de participer à la suite de cette aventure qui restera, nous le souhaitons, un exemple réussi de recherche de consensus.

M. Angelo Giuliano (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues

Le Groupe PLR salue le travail des commissaires qui ont, dans la plupart de leurs discussions, fait preuve d'ouverture et d'esprit constructif et raisonnable, notamment au travers de leurs recommandations quant à la conduite des travaux.

Le produit de ces discussions réside en un consensus qui satisfait, en l'état, le groupe PLR, bien que certains membres de notre groupe, dont votre serviteur, conservent l'opinion que le premier projet aurait été plus adéquat à plusieurs égards, compte tenu notamment des renoncements et désinvestissements qui se sont avérés être les seuls moyens pour diminuer les coûts du projet.

Il convient maintenant, dans le cas où ce préavis est accepté par notre conseil, ce dont je ne doute pas, que l'ensemble des groupes politiques fassent passer un message de soutien clair et univoque à la population, afin que cet objet recueille un maximum de votes favorables lors du référendum spontané prévu dans les conclusions telles qu'amendées.

Nous pourrions ainsi enfin sécuriser et rénover ce bâtiment si important pour l'économie de notre Commune, et fournir aux acteurs du tourisme et de l'accueil un outil approprié. Merci pour votre attention.

Mme Susanne Lauber-Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de la Municipalité, chères et chers collègues,

En tant que Présidente de Montreux Libre, suite au nouveau préavis, je reçois de nombreux appels de montreusiennes et de montreusiens qui souhaitent connaître la position de notre parti. Et je leur réponds que oui, Montreux Libre défend ce nouveau « meilleur projet » qui répond largement aux exigences de notre groupe, malgré que nous continuions à déplorer l'absence quasi-totale de subsides du Canton, ce qui reste un scandale absolu.

Nous défendons également le budget présenté, bien que plus élevé que nous avions espéré. C'est le moment pour des compromis raisonnables et aller de l'avant, ensemble. Le projet présenté par la Municipalité est un bon projet et nous remercions notre Syndic qui a su être à l'écoute des sous-commissions consultatives.

Mais voici ce qu'on me répond typiquement au téléphone : « Madame, vous prétendez que ce budget déjà exorbitant ne sera pas dépassé....vous croyez encore au père Noël ? ».

Evidemment, j'explique qu'une commission de suivi, telle que nous l'avons souhaité dans les sous-commissions, veillera également à la situation financière. Cette commission de suivi a déjà été annoncée dans le préavis.

Mais il ne faut pas oublier qu'il y a une grande méfiance qui persiste dans une partie de la population, notre commune sera-t-elle vraiment capable de ne pas dépasser ce budget ? On me cite comme exemple les déboires de l'hôpital de Rennaz, pour lesquels notre commune ne peut rien.

Je m'adresse alors à notre Syndic pour savoir comment répondre de façon factuelle, preuves à l'appui, à ces craintes de la population. La commune de Montreux, a-t-elle su gérer les budgets pour les grands projets ces dernières années ? En apportant des clarifications sur ce point, les gens arrêteraient de nous confondre avec d'autres projets qui se sont moins bien passés.

La commission de suivi, comment sera-t-elle concrètement impliquée dans la partie finance des travaux ? Il est prévu que les 6% du budget réservé pour les imprévus

pourraient être utilisés, à condition qu'il n'y ait pas de mauvaises surprises, pour faire certains travaux supplémentaires, par exemple pour les sanitaires.
La commission de suivi, sera-t-elle consultée pour ces décisions afin de s'assurer que les budgets n'exploseront pas ?

Aujourd'hui, nous devons pouvoir répondre concrètement à ces soucis de la population et je vous remercie pour votre réponse.

M. Michel Zulauf (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,
Comme beaucoup d'entre vous, depuis le printemps dernier, j'ai rencontré de nombreux représentants des milieux du tourisme et de l'hôtellerie, commerçants, cafetiers, restaurateurs, qui déploraient avec véhémence le refus par la population de notre projet de rénovation du CCE. Ils ont pris tardivement conscience de la gravité de la situation. Ils n'en voulaient pas seulement à la majorité des votants qui avaient dit NON au projet, ils en voulaient aussi à notre Conseil et aux partis politiques qui étaient divisés sur la question, ils s'en voulaient aussi à eux-mêmes, reconnaissant qu'ils n'avaient pas consenti les efforts qu'il aurait fallu pour contribuer à un vote positif de la population.

Dès lors, nous appelons ces milieux à soutenir massivement et loyalement le nouveau projet de rénovation et de mise en conformité du CCE, ils en seront les principaux bénéficiaires, lorsqu'on sait les retombées économiques dont ils profitent lors des événements organisés dans notre ville. De notre côté, en votant ce nouveau projet, nous comprenons que nous devons réaliser un large front de consentement, une sorte d'union sacrée, tenant compte des modifications qui ont été portées au projet 2018, tenant compte économies proposées, tenant compte des avis qui ont été formulés tout au long de l'année dernière durant la période de consultation mise en œuvre par la Municipalité. Pour parler vrai, je voudrais dire qu'il est difficile aujourd'hui de trouver le même degré d'enthousiasme et de conviction que celui que nous éprouvions avant la première votation. Car le projet a perdu un peu de son unité et de son ambition. Mais il faut agir avec un peu de modestie et considérer que notre devoir de responsable politique est de trouver une solution à un problème. Si nous nous y mettons tous, nous pouvons garder confiance, nous sommes capables d'entreprendre de grandes choses.

Et pour ce qui concerne les détails, la ponctuation, les rivalités de clochers, nous pouvons attendre la fin de cette année et la préparation des prochaines élections communales.

M. François Cardinaux (PLR)

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

J'ai été le seul commissaire à m'abstenir et aujourd'hui, j'aimerais vous encourager à comprendre la décision que j'ai prise à ce moment-là.

Je souhaite soulever 3 points :

1. Le meilleur projet a été refusé par la population
2. Aujourd'hui nous entendons et c'est ce que j'entends à travers tout l'hémicycle, c'est que les gens sont d'accord d'aller de l'avant.
3. Montreux ne peut pas se permettre d'attendre encore 100 ans pour avoir un vrai outil de travail.

Par conséquent, aujourd'hui, mon abstention se transformera en vote positif.

M. Alain Imhof (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite indiquer qu'en m'a qualité de membre du Conseil d'administration du CCM SA, je ne participerai ni à la discussion générale, ni aux votes qui suivront.

M. Laurent Wehrli, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Concernant l'annonce du groupe socialiste faite par le biais de son président, M. Bächler, sur la question de l'utilité et de la légalité de l'amendement proposé pour la conclusion numéro 1, nous pouvons vous confirmer que voter cet amendement est légal. D'abord parce que c'est peut être superfétatoire de l'écrire, mais nous savons qu'écrire vaut mieux que de seulement penser. Par définition, dans un Conseil communal, comme au Grand Conseil, lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre la loi, respectivement ici pour un tel préavis, les travaux de la commission qui ont été relatés dans le rapport de cette dernière sont utilisables et doivent permettre d'orienter et de comprendre comment la réalisation du projet se fait.

Pour vous donner un exemple parallèle, quand s'il s'agit d'une loi du Grand Conseil et qu'il y'a une question de jurisprudence à traiter (car dans la suite de la mise en œuvre d'une loi, il y a une phase judiciaire), les juges iront relire le rapport de la commission pour s'en inspirer et avoir une compréhension plus fine que la loi. En l'occurrence, cela ne pose aucun problème qu'il y ait cet amendement à la conclusion numéro 1, car il complète, il renforce le rôle du rapport de la commission qui va plus loin dans certains détails, à la place d'inscrire tous ces détails dans des conclusions formelles. Cela fait partie du processus qu'il faudra mettre en œuvre par la suite.

Concernant la demande de Mme Lauber-Fürst, je vous rappelle, que vous avez une commission de gestion et que cette commission a établi des rapports tout au long de ces dernières années conformément à la loi sur les communes du canton de Vaud. L'une des parties obligatoires du rapport de la CoGest, est l'analyse des préavis clôturés, terminés. Toutes les années, la CoGest, doit passer tous les préavis dans l'année en revue et en faire l'analyse du point de vue financier et de la gestion. Si vous me permettez de le dire ainsi, s'il devait y avoir eu de gros problèmes, voir des dépassements incommensurables, la CoGest, serait déjà régulièrement revenue dessus et aurait fait des vœux ou des demandes à la Municipalité, que votre Conseil aurait certainement suivi et tout ceci aurait été fait de manière publique.

Si cela n'a pas été fait, c'est qu'il n'y a pas eu de problèmes. La CoGest est représentative de tous les groupes politiques, elle évolue au gré des personnes nommées, mais cette partie-là est faite chaque années et pas seulement sur les gros préavis, mais sur tous les préavis.

La loi sur les communes est extrêmement claire, si la Municipalité reçoit CHF 1.- pour réaliser un projet au travers d'un préavis que le Conseil communal vote et qu'au final pour réaliser ce qui est inscrit dans le préavis, il a fallu CHF 1,20, la Municipalité, ne peut pas dépenser les CHF 0,20, elle doit revenir devant le Conseil

communal pour demander ces CHF 0,20, c'est ce que nous appelons un crédit d'apurement ou complémentaire. C'est une démarche publique, totalement transparente puisqu'à ce moment-là c'est un préavis comme un autre, avec la nomination d'une commission, une analyse de cette commission et si la Municipalité et ses services, avaient mal géré un projet et que cela ait coûté plus cher, car il y a une faute de l'administration ou de la Municipalité, ce serait ressorti et logiquement la commission appelée à étudier ce préavis et le Conseil interviendraient pour demander des corrections de l'administration et de la Municipalité pour ce qui n'a pas été fait. Evidemment, si le coût supplémentaire provient d'un événement imprévu (glissement de terrain, etc...), que dans un premier temps des mesures d'urgence ont été prises et qu'au fur et à mesure des travaux, il s'avère qu'il faut stabiliser le lieu, nous sommes dans une autre situation.

Je tenais à rappeler que ces critères sont valables pour tous les préavis et aussi pour celui-ci.

Nous voulions simplement, vu son importance et son côté avec une dimension inhabituelle dans notre commune, avoir ce comité, cette commission, qui permettra d'avoir un suivi étroit, d'adapter les éléments lorsque ce sera nécessaire et d'avoir une relation avec vous, Mesdames et Messieurs du Conseil communal, dans un suivi partenarial, comme nous avons voulu le faire au cours de l'année dernière.

Je profite de remercier, au nom de la Municipalité, toutes les personnes, tous les partis, les groupes politiques, tous les comités, qui se sont investis dans cette démarche partenariale importante tout au long de l'année dernière.

Pour vous donner quelques compléments d'information par rapport à cette question et puisque nous parlons de bâtiment, j'aimerais, si vous le permettez M. le Président, que M. le Municipal Caleb Walther, puisse illustrer ce que je viens d'évoquer.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux, chère et chers collègues, Mesdames et Messieurs du public

Je souhaite vous donner quelques chiffres pour illustrer les propos de M. Wehrli, nous avons passé en revue les projets principaux qui ont été gérés par le service des domaines et bâtiments, sport, qui le moment venu, sera amené à superviser ce projet avec la Municipalité.

Liste des préavis dont le budget a été respecté :

No	Préavis	Budget alloué
25/2009	Création surfaces administratives B2 Ouest	2'020'000
20/2010	Assainissement Auditorium Stravinski	7'750'000
14/2012	DUPLO	3'400'000
23/2012	1 ^{ère} phase mise en sécurité CCE	7'000'000
02/2013	Maison de Quartier Jaman 8	10'900'000
14/2013	Parking Donner et zone détente et jeux	11'500'000
35/2013	Rénovation Aula Montreux-Est	2'400'000
13/2014	Complexe sportif Saussaz	18'156'000

40/2016	Surélévation collège Etraz	3'360'000
11/2018	Préaux collège Vinet	920'000

Cette lecture n'était pas passionnante, mais cela démontre que la commune et ses services ont déjà eu à gérer des projets de grande ampleur et ceux-ci ont systématiquement été respectés sur ces 10 dernières années.

Amendement n° 1 de M. Despond

1. de valider le nouveau programme de travaux de sécurisation et de rénovation du CCE, tel que présenté dans le présent préavis **et le rapport de la commission** ;

VOTE : 72 OUI, 0 NON, 16 Abstentions.

M. Olivier Blanc (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission vous propose de soumettre le préavis dont on débat maintenant au référendum spontané. On peut sans doute discuter l'opportunité d'une telle démarche, mais je peux m'y rallier.

Cependant, l'amendement de la commission demande non seulement que notre Conseil soumette le préavis au référendum spontané mais, en plus, qu'il adopte une recommandation de vote.

Que notre Conseil invite expressément les citoyennes et citoyens à accepter un préavis qu'il a adopté peut sembler superflu, mais toutefois, il se peut que des conseillères et des conseillers adoptent un préavis dans le seul but de demander à la population son avis. Cela s'est vu. Dans ce sens, cette précision peut être utile.

Cela étant, la formulation de l'amendement de la commission n'est pas très claire: le Conseil ne doit pas seulement décider d'émettre une recommandation, il doit aussi dire laquelle.

Je propose donc un sous-amendement à l'amendement de la commission visant à le modifier comme suit:

« de soumettre ces décisions au référendum spontané (sans changement) et de recommander aux citoyennes et citoyens d'accepter le préavis ».

Autrement dit, le second élément de la phrase « d'adopter une recommandation » est remplacé par « de recommander aux citoyennes et citoyens d'accepter le préavis ».

Je vous remercie de votre attention.

Sous-amendement à l'amendement n° 3 de la commission (nouvelle conclusion 11)

11. de soumettre ces décisions au référendum spontané et ~~d'adopter une recommandation de vote~~ de recommander aux citoyennes et citoyens d'accepter le préavis;

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite une précision de la part de M. Blanc, devons-nous accepter de poser la question à la population d'accepter le préavis ou de voter l'objet que nous lui proposons ? Parce que ce n'est pas pareil.

M. Olivier Blanc (Verts)

M. le Président, Mesdames et Messieurs,

Moi j'appelle cela un préavis Municipal, il me semble que le Conseil le transmet pour décision aux citoyens et cela reste un préavis, maintenant si vous préférez l'appeler objet vous pouvez, mais à mon sens cela reste un préavis. Il me semble que c'est une question très formelle et l'amendement l'est déjà.

Sous-amendement à l'amendement n° 3 de la commission (nouvelle conclusion 11)

11. de soumettre ces décisions au référendum spontané et ~~d'adopter une recommandation de vote~~ de recommander aux citoyennes et citoyens d'accepter le préavis;

VOTE : 66 OUI, 5 NON et 16 abstentions

Amendement numéro 3 de M. Romain Pilloud sous amendé par M. Blanc

- 11. de soumettre ces décisions au référendum spontané et de recommander aux citoyennes et citoyens d'accepter le préavis ;**

VOTE : 82 OUI et 6 abstentions.

Amendement de M. Emmanuel Gétaz

3. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 21'000'000.- et de l'autoriser à se porter garante, si nécessaire, des emprunts de la Fondation de la ville de Montreux pour l'Équipement Touristique (FET) pour un montant maximal de CHF 21'000'000.- et de CCM SA pour un montant maximal de CHF 15'000'000.- **à l'exception d'un éventuel prêt du Canton qui ne pourrait être conditionné au maximum qu'au maintien de la Commune dans l'actionariat de CCM SA jusqu'à complet remboursement de ce prêt ;**

VOTE : 76 OUI, 2 NON, 10 Abstentions

Amendement de M. Bécherraz

- 10. que la Municipalité présente au Conseil communal un règlement pour l'utilisation de la salle des sociétés locales ;**

VOTE : 52 OUI, 16 NON, 17 abstentions

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme Géraldine Torchio (Verts)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 02/2020 de la Municipalité du 17 janvier 2020 au Conseil communal relatif à la participation communale au nouveau projet de sécurisation et de rénovation du Centre des Congrès et d'Exposition
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. de valider le nouveau programme de travaux de sécurisation et de rénovation du CCE, tel que présenté dans le présent préavis **et le rapport de la commission ;**
2. d'autoriser la Municipalité à participer au financement de ce projet ;

3. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 21'000'000.- et de l'autoriser à se porter garante, si nécessaire, des emprunts de la Fondation de la ville de Montreux pour l'Équipement Touristique (FET) pour un montant maximal de CHF 21'000'000.- et de CCM SA pour un montant maximal de CHF 15'000'000.- **à l'exception d'un éventuel prêt du Canton qui ne pourrait être conditionné au maximum qu'au maintien de la Commune dans l'actionnariat de CCM SA jusqu'à complet remboursement de ce prêt ;**
4. d'amortir ce crédit d'investissement du patrimoine financier sur une période de 30 ans au maximum par le compte de fonctionnement 230.3302 ;
5. d'annuler la décision du Conseil communal du 12 décembre 2018 acceptant le préavis No 28/2018 de la Municipalité au Conseil communal relatif au projet de sécurisation, de mise à niveau et de développement du Centre de Congrès et d'Expositions de Montreux (CCE), de son plan de financement et, dans ce cadre, à la participation communale d'un montant maximal de CHF 27'000'000, d'un cautionnement solidaire de la Fondation de la Ville de Montreux pour l'équipement touristique (FET) à hauteur de CHF 30'000'000.- maximum, de l'obligation de rester actionnaire de Centre de Congrès Montreux SA (CCM SA) jusqu'à complet remboursement du prêt maximum du CHF 15'300'000.- du Canton, sur un coût global de CHF 86'700'000.- :
6. d'autoriser la Municipalité, au nom de la Commune, à intégrer la société simple « Avenir 2m2c » ;
7. de verser à la Fondation de la Ville de Montreux pour l'Équipement Touristique (FET) les recettes de la taxe de séjour communale ;
8. d'octroyer un crédit de CHF 30'000.- pour une étude sur la faisabilité d'une augmentation du nombre de places de stationnement du parking du Lorius (parcelle communale No 672) ;
9. de prendre en charge les frais supplémentaires de sécurisation compensatoire du bâtiment, pour un montant maximal de CHF 110'000.- rétroactivement pour 2019 et de CHF 150'000.- par année pour les années 2020, 2021 et 2022 ;
- 10. que la Municipalité présente au Conseil communal un règlement pour l'utilisation de la salle des sociétés locales ;**
- 11. de soumettre ces décisions au référendum spontané et de recommander aux citoyennes et citoyens d'accepter le préavis ;**
12. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et convention en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 82 OUI, 3 NON, et 3 abstentions, 1 récusé.

8.4 sur le préavis No 03/2020 relatif – au déménagement et à l'agrandissement de l'UAPE (unité d'accueil pour écoliers) « Scoubidou » à Montreux – à la création d'une annexe à l'UAPE « Arc-en-ciel » à Clarens – au plan de développement du REME/FACEME (Réseau enfance Montreux et environs/Fondation pour l'accueil collectif de l'enfance Montreux et environs) à horizon 2026 (Rapp. Mme Christine Menzi).

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Mme Christine Menzi (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans mon rapport à la page 4, j'ai noté deux fois l'augmentation d'impôt, il faudra supprimer le doublon.

M. Raphaël Corbaz (PLR)

Monsieur le Président, Madame la Municipale, Madame la future Municipale des finances, Messieurs les Municipaux, chers Conseillères et Conseillers communaux, Je me réjouis que la commune développe le concept d'école à journée continue et qu'elle désire mettre en place les structures nécessaires à celui-ci.

Il y a un besoin réel et croissant d'infrastructures. Je partage totalement l'idée que la société doit aider les jeunes familles à concilier vie professionnelle et familiale. Nous nous devons de nous libérer des vieux concepts et préjugés résultant de notre désuète société patriarcale. Les autorités se doivent de garantir aux deux parents le droit, mais aussi la possibilité de s'épanouir professionnellement. La création de 72 places supplémentaires est un premier pas, qui je l'espère sera rapidement suivi d'autres. Il y a urgence, cependant, il ne faut pas agir dans la précipitation et occulter la nécessité d'une bonne gestion des deniers publics. Je m'explique, le préavis nous propose la création de deux nouvelles structures de 48 places chacune, à Clarens et à Montreux. La comparaison des charges de personnel et d'exploitation des deux structures prévues au budget 2021, font apparaître d'énormes différences. Pour le même nombre d'enfants, la structure de Montreux aura des charges de personnel 25% plus élevées et des charges d'exploitation de 73% plus élevées, il en découle un surcoût de 56,8% à la charge de la commune pour « Scoubidou » soit l'équivalent de 24 places supplémentaires perdues.

Cette situation nous a été justifiée en commission par le fait que les 48 enfants de Clarens se partageront 300m², alors que les 48 enfants de Montreux jouiront d'une surface de 450m² cela est-il vraiment justifiable et juste ? Là était mon interrogation et la raison de mon refus, mais peut-on vraiment refuser ou amender ce préavis ? Ma réponse est aujourd'hui NON. Etant donné que le bail arrive à échéance le 31 juillet, ne pas accepter le préavis, conduirait à priver 24 enfants de crèche. Aucune possibilité pour les enfants ne pourrait être trouvée dans un laps de temps aussi court. Je ne peux que regretter la tactique de prendre en otage 24 familles pour nous forcer à accepter ce préavis et ainsi accepter de biaiser le système de séparation des pouvoirs. En conclusion, je vais accepter le préavis qui nous est soumis, cependant je me permets de recommander vivement à la CoFin d'analyser et de comparer très attentivement les différents montages financiers des structures d'accueil de jour.

En espérant avoir été entendu, je vous souhaite une excellente soirée.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste est heureux du vote de la commission sur ce préavis et espère que notre Conseil saura tout autant reconnaître le besoin évident en places d'accueil parascolaire accessible à tout un chacun dans notre Commune.

Les chiffres donnés en commission par la Municipalité l'attestent. Nous manquons de place en accueil parascolaire, mais également pour les plus jeunes tranches d'âge.

Ainsi, nous soutenons et continuerons à soutenir les démarches et les politiques menées par la FACEME et remercions la Municipalité pour la sensibilité qu'elle témoigne à ce sujet. Merci de votre attention.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Tout comme mes préopinants et pour les mêmes raisons je n'irais pas contre ce préavis. Par contre j'aimerais savoir si Mme la Municipale peut nous dire pourquoi la commission n'a pas pu recevoir de réponse à sa question concernant les charges du personnel qui sont différentes sur Clarens et sur Montreux.

Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues, Effectivement, vous avez raison M. Corbaz, nous avons besoin d'infrastructures et ces infrastructures sont indispensables pour la prise en charge de l'accueil des écoliers, puisqu'il s'agit uniquement de l'accueil des écoliers dans ce préavis.

Le dossier est complexe, il est régi par une série de lois, de règlements, de directives, de normes et à ce titre, je peux parfaitement comprendre que des imprécisions, voire des approximations apparaissent dans le rapport de la commission. Ce que je ne peux pas accepter c'est qu'il y ait des erreurs et pour le procès-verbal de cette séance je souhaite y remédier.

Le premier point que je souhaite indiquer c'est qu'il n'y a pas 30 réseaux REME dans le canton comme indiqué, il n'y en a qu'un, le nôtre et 29 autres réseaux.

Le réseau REME est le réseau Montreux-Veytaux uniquement et c'est celui-là dont la Municipalité s'occupe.

Je souhaite remettre le cadre afin que les choses apparaissent clairement.

Il est également indiqué que nous avons 7 structures, 5 préscolaires et 2 parascolaires, les « Scoubidou » et « Arc-en-Ciel » dont nous avons parlé mais le REME, ce n'est pas que cela, c'est aussi les accueillantes en milieu familial, c'est aussi les jardins d'enfants qui sont sous gestion communale.

Pour ce qui est indiqué dans le rapport concernant les subventions, elles ne sont pas données en fonction du nombre d'enfants, mais par heure d'accueil par enfants, ce qui est différent. En plus de cela, ces subventions concernent aussi la coordination du réseau, ainsi que le nombre d'accueillantes en milieu familial.

Il est indiqué en haut de la page 3 du rapport, que l'évolution de la demande depuis 2017 n'augmente que de 1%, en fait ce 1% n'est qu'une moyenne statistique, le taux n'est pas fixe, pour la bonne raison qu'avec le taux actuel nous n'arrivons pas à répondre à la demande, ce qui fait que nous devons l'augmenter et de plus nous ne prenons pas en compte, sur la commune de Montreux, des enfants de 7^{ème} et 8^{ème} primaire que nous devrions aussi accueillir. Nous avons privilégié le fait de prendre les petits parce qu'ils ont besoin de plus d'encadrement, mais nous devrions aussi prendre les 7^{ème} et 8^{ème} primaire ce que nous ne faisons pas, parce que nous n'avons pas la place.

Il faut créer plus que le 1% estimé.

Il est aussi indiqué, et il y a dû y avoir confusion, que nous devons, si les places communales ne sont pas adéquates, nous tourner vers le privé pour les garderies. Hors ce préavis ne traite absolument pas des garderies, mais uniquement des écoliers, sachant que les places privées sur la commune pour les écoliers sont au nombre de 10.

Concernant la question de M. Luder sur les charges du personnel, une réponse a été donnée, elle n'apparaît pas dans le rapport, mais elle a été donnée.

La première c'est que le temps d'ouverture de « Scoubidou » est agrandi de 20%, parce que les parents ont demandé qu'il y ait aussi un accueil pendant les vacances scolaires. Ce 20% c'est le travail du personnel, qui évidemment augmente les charges, en plus de cela nous avons choisi de prendre du personnel formé pour que les enfants soient bien encadrés et cela a aussi un prix.

L'augmentation du coût, pour Montreux, provient aussi du fait qu'avec le nombre d'enfants accueillis, nous ne pouvons plus, selon la loi et le règlement, avoir une place de directrice à 50% mais nous devons avoir une place de directrice à 100%, ce qui augmente aussi les frais.

Dernier élément qui a de l'importance, c'est que ce préavis n'est pas une prise d'otages, mais une prise en compte de la réalité et je vous incite à le soutenir parce qu'il est important pour la commune et pour l'accueil des enfants.

Pour terminer au titre d'anecdote, j'aimerais signaler qu'il est demandé qu'à l'avenir la Municipalité soit plus précise dans l'estimation des naissances, alors à part nous immiscer dans les chambres à coucher des familles je ne vois pas comment nous pourrions faire ?

M. Angelo Giuliano (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite signaler qu'il me semble qu'il manque une conclusion dans ce préavis. L'équivalent de la conclusion numéro 3, qui est relative uniquement à « Scoubidou » pour l'annexe « Arc-en-Ciel ». Je remarque cette lacune maintenant en relisant les conclusions et je n'ai pas du tout préparé d'amendement et je n'ai pas analysé les conséquences de cette lacune.

Nous avons la conclusion numéro 3. *de couvrir tout ou partie de ces dépenses par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché*, cette conclusion est relative uniquement à l'UAPE « Scoubidou » et elle aurait dû être répétée en conclusion numéro 7 après la numéro 6, ce que n'a pas été fait. C'est uniquement formel, je ne mets pas du tout en compte le contenu des conclusions, mais il me semble qu'il manque une conclusion au niveau formel.

Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur Giuliano, est-ce que vous vous baser sur les conclusions qui figurent sur le rapport, vous devriez regarder les conclusions qui figurent dans le préavis parce que celles-ci sont correctes. Nous avons le point 5 et le point 6 qui traitent « d'Arc-en-Ciel » et c'est celles-ci qu'il faudra voter, pas celles du rapport.

M. le Président

Je prends note que la commission n'a voté aucun amendement par rapport à ces conclusions, donc nous voterons les conclusions du préavis telles qu'elles ont été déposées.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Mme Christine Menzi (UDC)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 03/2020 de la Municipalité du 17 janvier 2020 au Conseil communal relatif au déménagement et à l'agrandissement de l'UAPE (unité d'accueil pour écoliers) « Scoubidou » à Montreux ; à la création d'une annexe à l'UAPE « Arc-en-ciel » à Clarens ; au plan de développement du REME/FACEME (Réseau enfance Montreux et environs/Fondation pour l'accueil collectif de l'enfance Montreux et environs) à horizon 2026

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à mandater la FACEME pour le déménagement et l'agrandissement de l'unité d'accueil pour écoliers (UAPE) «Scoubidou»
2. de lui allouer à cet effet un crédit complémentaire au budget 2020 de CHF 697'500.- au maximum
3. de couvrir tout ou partie de ces dépenses par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché
4. de porter en compte les corrections au budget 2020 comme suit:
 - a. Compte 712.3655 augmentation de la subvention du REME de CHF 697'500.-
 - b. Compte 712.4515 augmentation de la participation du canton (FAJE) de CHF 39'000.-
 - c. Compte 712.4515.03 augmentation aide au démarrage FAJE de CHF 96'000.-
 - d. Compte 712.4515.05 subventions fédérales de CHF 36'000.-
 - e. Compte 712.4332.05 augmentation de la participation de parents de CHF 37'500.-
5. d'autoriser la Municipalité de mandater la FACEME pour la création d'une annexe à l'UAPE «Arc-en-Ciel»
6. de lui allouer à cet effet un crédit complémentaire au budget 2020 de CHF 590'000.-au maximum
7. de porter en compte les corrections au budget 2020 comme suit:
 - a. Compte 712.3655 augmentation de la subvention du REME de CHF590'000.-
 - b. Compte 712.4515 augmentation de la participation du canton (FAJE) de CHF 52'500.-
 - c. Compte 712.4515.03 augmentation aide au démarrage FAJE CHF 192'000.-
 - d. Compte 712.4515.05 subventions fédérales de CHF 72'000.-
 - e. Compte 712.4332.09 augmentation de la participation de parents de CHF 75'000.-
8. de faire porter aux budgets 2021 et suivants les sommes nécessaires
9. de prendre acte du plan de développement du REME/FACEME à horizon 2026
10. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 83 OUI, 1 abstention.

9. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

9.1 Préavis 04/2020 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 581'828.- au maximum et d'un crédit complémentaire au budget 2020 de CHF 57'070.- au maximum, pour la migration des postes de travail sous Microsoft Windows 10 Entreprise et l'achat de licences Microsoft Office 2019. (Date de la commission : jeudi 5 mars 2020 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, Rue du Marché 8, à Montreux).

Présidence SOC: M. Jonathan Al Jundi

Membres : Mme Bibiana Streicher

MM. Christian Burki, Bassam Degerab, Mathieu Ehinger, Mario Gori, Arnaud Grand, Yanick Hess, Tal Luder, Vincent Tschopp

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Mme Géraldine Torchio (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe des Verts se réjouit que la commune mette à jour son système d'exploitation. Cependant, nous nous étonnons du montant de 38'760 frs prévu pour l'extension de Windows 7. Il semble, en effet, que la nécessité de cette migration vers Windows 10 ait été connue dès 2018. Pourquoi avoir attendu?

De plus, si nous encourageons la formation continue pour les employés/ées de notre commune, nous souhaiterions savoir si le montant prévu dans ce but portera uniquement sur les changements dus à la nouvelle version ou s'il offrira aussi, à ceux qui le désireraient ou en auraient besoin, un rafraîchissement des connaissances sur les outils Office. Je vous remercie pour votre attention.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

9.2 Préavis 05/2020 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'565'000.- TTC au maximum pour le remplacement de la passerelle pour piétons du chemin de la Chaumény passant au-dessus des voies CFF. (Date de la commission : mardi 3 mars 2020 à 19 h. 00, à la Rue de la Gare 30, à Montreux).

Présidence PLR : M. Olivier Müller

Membres : Mmes Anne Duperret, Anne Saito

MM. Sébastien Giovanna, Vincent Haldi, Dominik Hunziker, Claudio Mammarella, Silvano Pozzi, Roland Rimaz, Michel Zulauf

Monsieur le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

10. RAPPORT-PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

10.1 Rapport-préavis 06/2020 relatif à l'octroi d'une subvention de CHF 95'000.-, à financer par crédit complémentaire au budget 2020, en faveur de la Fondation MAG pour la réalisation du salon d'art Montreux Art Gallery 2020. (Date de la commission : mardi 3 mars 2020 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, Rue du Marché 8, à Montreux).

Présidence SOC : M. Olivier Raduljica

Membres : Mmes Zenia Boulat, Caroline Buff, Carola Fastiggi, Laurence Sierro, Béatrice Tisserand

MM. Ihab Al Jundi, Nicolas Büchler, Tal Luder, Benoît Ruchet

Monsieur le Président ouvre la discussion.

M. Angelo Giuliano (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,
Le Montreux Art Gallery est devenu, au fil des ans, un évènement incontournable dans l'offre culturelle communale et régionale, et il serait préjudiciable qu'il ne puisse être reconduit à l'avenir, ce qui serait probablement le cas sans subvention publique.

Ce rapport-préavis présente une opportunité d'apporter des éclaircissements et des réponses aux doléances exprimées par la Commission des Finances à l'encontre de la fondation MAG lors de l'examen du budget 2020.

Nous nous réjouissons que la commission puisse examiner ce rapport-préavis en détail afin de clarifier cette situation. Merci pour votre attention.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs

Dans le cadre des travaux de la commission, je voudrais, si c'est possible, pouvoir consulter la convention signée si elle existe, entre le MAG et la commune concernant les œuvres que celle-ci reçoit et qu'elle peut garder lors de chaque édition.

Je souhaite aussi avoir un tableau statistique des billets d'entrée vendus et offerts pour chaque édition en remontant aussi loin que possible. Merci.

Mme Béatrice Tisserand (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers Collègues et public,

Le groupe des Verts restera très attentif durant la commission. Nous avons notamment remarqué, avec surprise, qu'une subvention était attribuée pour les loyers du 2M2C. Aussi, nous aimerions savoir depuis quand une telle subvention est versée au MAG et si elle a bien servi au paiement du loyer ?

Nous attendrons votre réponse durant la commission avec grand plaisir.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs

J'ai une question pour, je pense que c'est M. Piemontesi qui sera présent, est-il possible de consulter la comptabilité de Revoltra sàrl ou est-ce en dehors de nos compétences ?

M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je demanderai au MAG, respectivement à la société si elle est d'accord de vous présenter ses comptes. Je pense qu'elle pourrait vous présenter les deux dernières années.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

11. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

-

12. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

Interpellation de M. Romain Pilloud

Les vélos en libre-service en roue libre ?

Madame et Messieurs les membres de la Municipalité,

Le rapport préavis 49/2016 a permis l'extension du réseau « Riviera Roule » sur la commune de Montreux et la mise en place de nos premiers vélos en libre-service. Cela fera trois ans que ce réseau a été mis en place, et nous approchons du délai pour lequel la commune s'est engagée à fournir un rapport.

Les vélos en libre-service (VLS) ont été partiellement financés par des partenaires privés, à hauteur de 50% : la conséquence est que ces vélos sont stationnés dans des lieux touristiques et peu présents dans des lieux stratégiques : il n'y en a pas dans les gares, et les stations ne sont jamais plus hauts qu'au bord du lac. En commission, nous avons exprimé des doutes quant aux choix de donner aux partenaires privés le droit de choisir l'emplacement des stations.

De plus, et nous l'avons aussi évoqué en commission il y a bientôt 4 ans, le choix de l'entreprise Velospot en raison de sa préexistence sur la Riviera comme choix « logique » avait déjà suscité des doutes : l'entreprise n'a pas amélioré la qualité de sa flotte depuis des années face à la concurrence comme Publibike, dont les vélos sont bien plus fonctionnels et la flotte à 75% électrifiée (pour Lausanne), qui correspond donc bien mieux aux besoins d'une commune en pente telle que la nôtre. Le site internet et la logistique de Velospot sont archaïques. Bon courage pour accéder ne serait-ce qu'à leur site internet, et estimez-vous chanceux-se si la disponibilité des vélos mise à jour en temps réelle est fiable. De plus, il n'est possible d'utiliser Velospot qu'en achetant une carte à l'office du tourisme alors que les entreprises concurrentes proposent le paiement par application, et permettent de débloquent l'utilisation du vélo en connectant son Swisspass, sa Campuscard ou en utilisant le Bluetooth. On ne compte plus les succès de Publibike en Romandie, notamment à Sion, sur la Côte et dans l'agglomération Lausanne-Morges, alors que Velospot a retardé la mise en place de réseaux VLS dans certaines communes et a raté son implantation à Genève.

Mes questions sont donc les suivantes :

1. Quand la Municipalité pense-t-elle fournir un rapport sur les premières années d'utilisation du réseau de vélos en libre-service ?
2. Si la société Velospot n'a pas donné satisfaction sur le plan qualitatif, la commune est-elle prête à changer de prestataire ?
3. A ma connaissance, Velospot ne dispose aujourd'hui d'aucune flotte électrique. Si la société ne souhaite pas développer l'électrification de ses vélos, la commune est-elle prête à changer de prestataire ?
4. Si le souhait de la Municipalité est de changer de prestataire, pense-t-elle discuter avec les villes voisines afin que l'effort soit commun plutôt que de mettre en concurrence deux réseaux différents dans notre région ?
5. La commune a-t-elle conscience que ce réseau, en l'état, ne correspond pas à une utilisation des pendulaires, alors que c'est l'objectif visé dans les autres régions utilisant des VLS en Suisse ?
6. La Municipalité est-elle ouverte à électrifier partiellement ou entièrement le réseau et ainsi de développer les VLS dans les hauts de la commune pour les villages et quartiers facilement accessibles à l'utilisation de vélos électriques, notamment Tavel, Brent, Chernex, Belmont, les Planches, ainsi que nos 3 gares de basse altitude encore non-desservies à Clarens, Montreux et Territet ?
7. La Municipalité est-elle prête à augmenter sa participation financière face aux prestataires privés dont les choix de station ne donnent pas satisfaction pour une utilisation de la population en priorité avant les touristes ?

D'avance, je vous remercie pour les réponses que vous pourrez apporter à mon interpellation.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Monsieur l'interpellateur, Mesdames le conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux, Monsieur le Syndic, Chère et chers collègues,

La Municipalité répond ainsi aux questions de M. Pilloud :

1. Quand la Municipalité pense-t-elle fournir un rapport sur les premières années d'utilisation du réseau de vélos en libre-service ?

La Municipalité entend préparer cette année encore le bilan pour définir ses intentions sur l'évolution de ce service, de manière à pouvoir présenter un rapport au Conseil communal en 2021, selon la décision du Conseil communal. Ce délai est en phase avec le contrat qui nous lie au prestataire.

2. Si la société Velospot n'a pas donné satisfaction sur le plan qualitatif, la commune est-elle prête à changer de prestataire ?

Oui. Le choix du prestataire doit se faire au minimum sur les deux facteurs que sont la qualité du service et la bonne intégration du service communal avec le reste de la région, voire plus loin. Malgré les critiques formulées par l'interpellateur, il est utile de rappeler qu'au moment de choisir VeloSpot, selon ces deux critères, le choix était évident, tant PubliBike peinait à convaincre de sa capacité à faire évoluer son système.

Au moment de faire le bilan, il s'agira de vérifier quel est le réseau que nous souhaitons et, en partenariat avec Vevey et la Tour-de-Peilz notamment, quel est le meilleur prestataire.

3. A ma connaissance, Velospot ne dispose aujourd'hui d'aucune flotte électrique. Si la société ne souhaite pas développer l'électrification de ses vélos, la commune est-elle prête à changer de prestataire ?

VeloSpot a développé sa propre solution de vélos électriques. Nous avons même reçu une offre pour anticiper l'électrification de notre réseau. Il apparaissait cependant prématuré de revenir avec un préavis, sans savoir si nous souhaitions garder ce prestataire et si une flotte de véhicules électriques répondait à notre objectif général. Au moment d'étendre ce service sur Montreux, cela n'avait pas été jugé prioritaire, en tous cas tant que les autres communes ne faisaient pas de même.

4. Si le souhait de la Municipalité est de changer de prestataire, pense-t-elle discuter avec les villes voisines afin que l'effort soit commun plutôt que de mettre en concurrence deux réseaux différents dans notre région ?

Oui. La priorité de la Municipalité est que ce service favorise la mobilité douce. Il est donc nécessaire que ce service réponde aux besoins avérés en mobilité et il serait absurde de choisir un autre prestataire que nos communes voisines.

Reste que les questions légales s'exercent et qu'il n'est pas possible de contourner les marchés publics. Si un appel d'offres devait être nécessaire cette fois, la solution la plus probable semble être un appel d'offres commun, comme cela a été

récemment fait pour la collecte des déchets des trois villes et de Veytaux. Son cahier des charges devrait garantir un service en phase avec nos attentes.

5. La commune a-t-elle conscience que ce réseau, en l'état, ne correspond pas à une utilisation des pendulaires, alors que c'est l'objectif visé dans les autres régions utilisant des VLS en Suisse ?

Oui, et c'était intégré depuis le début. Sans aller dans les détails, une étude avait été faite sur le potentiel de tels services sur la région. Sa conclusion était que seul un véritable réseau intercommunal pouvait avoir du sens, et encore relativement limité. Constatant que la majorité des communes ne souhaitent pas vraiment mettre en place un tel système, et faute de véhicules électriques, le choix s'est porté sur le bord du lac et les touristes.

De manière simplifiée, pour qu'un réseau de vélos en libre-service soit vraiment utile, il faut identifier des trajets régulièrement effectués en journée et si possible dans les deux directions. Cela se trouve facilement soit dans des grandes villes ou des agglomérations avec plusieurs pôles d'attraction, soit sur de grands sites comme le campus universitaire de Lausanne. Par contre, un service ne semble pas être pertinent s'il ne répond majoritairement qu'aux trajets du domicile vers une gare le matin et de cette gare vers le domicile le soir.

Bref, il ne s'agit pas d'anticiper le bilan et les futures discussions, mais simplement de signaler que l'identification du besoin n'est pas des plus simples.

6. La Municipalité est-elle ouverte à électrifier partiellement ou entièrement le réseau et ainsi le développer les VLS dans les hauts de la commune pour les villages et quartiers facilement accessible à l'utilisation de vélos électriques, notamment Tavel, Brent, Chernex, Belmont, les Planches, ainsi que nos 3 gares de basse altitude encore non-desservie à Clarens, Montreux et Territet ?

La Municipalité est ouverte, mais, comme expliqué précédemment, cela doit être le fruit d'une analyse des meilleurs moyens pour atteindre un but général, celui de favoriser le transfert modal, vers la mobilité douce en particulier. Le développement évoqué dans la question est donc, à ce stade, une alternative parmi d'autres.

7. La Municipalité est-elle prête à augmenter sa participation financière face aux prestataires privés dont les choix de station ne donnent pas satisfaction pour une utilisation de la population en priorité avant les touristes ?

Pour éviter tout malentendu quant au préambule de l'interpellation et pour rappel, l'emplacement actuel des stations n'est pas le fruit de décision des partenaires privés, mais bien d'un choix, en amont, de la Commune. La Municipalité se réfère au point 3.3 du rapport-préavis 49/2016 et au rapport de la commission. Il ne faut donc pas penser que l'emplacement des stations a été imposé par les partenaires privés.

Comme résumé ci-dessus, le bilan devra, comme certains le disent «être sans tabou» et permettre de contester les choix antérieurs, tant sur le prestataire que le type de véhicules ou sur la localisation des stations. Si la solution retenue doit passer par un financement public uniquement, la Municipalité n'hésitera pas à la proposer au Conseil communal

M. Romain Pilloud (SOC)

Je vous remercie pour la précision de vos réponses M. Walther.

Interpellation de Mme Susanne Lauber-Fürst **Coronavirus-Information de la population.**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Dans la région, les premières personnes sont en quarantaine et l'armée se prépare pour la pandémie.

C'est pourquoi je m'adresse aujourd'hui à la Municipalité avec les deux questions suivantes :

1. Comment la situation se présente-elle à la Municipalité – Comment la Municipalité est-elle informée de son côté ?
2. Quelles sont les mesures en préparation et comment la population montreuusienne sera-t-elle avertie ?

Je remercie à l'avance la Municipalité pour les réponses qu'elle pourra nous fournir.

M. Laurent Wehrli, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,
La Municipalité répond ainsi aux deux questions posées par Madame l'interpellatrice :

1. Comment la situation se présente-elle à la Municipalité – Comment la Municipalité est-elle informée de son côté ?

La Municipalité est informée comme d'autres Municipalités, conformément aux responsabilités et compétences dans notre système fédéral, à savoir d'abord par le Canton, le service de la santé publique de l'Etat de Vaud et plus particulièrement l'office du médecin cantonal, ainsi que l'office fédéral de la santé publique qui coordonne ceci sur le plan fédéral.

2. Quelles sont les mesures en préparation et comment la population Montreuusienne sera-t-elle avertie ?

Ce qui est important, tout en ayant une pensée pour les personnes malades et les familles des personnes décédées de cette épidémie, c'est que nous devons rester attentifs à ne pas créer de surinformation qui pourrait engendrer :

1. une panique,
2. de ne pas permettre aux gens de se déterminer par rapport aux gestes importants à faire.

Parmi ces gestes rappelons, cela a été communiqué via les pharmacies et par les services du médecin cantonal, que le geste le plus important dans ces situations c'est le lavage des mains. Pas juste passer les mains sous l'eau, mais le vrai lavage des mains, pour ceux qui souhaiteraient avoir plus d'informations vous pouvez trouver cela sur internet.

Il existe d'autres mesures complémentaires, mais il faut être attentif à ces premières mesures qui font appel au bon sens mais qu'il est bon de rappeler.

Nous sommes en contact étroit avec sécurité Riviera, puisqu'en matière de gestion du 144 et au travers de la protection civile ce serait les premières forces mobilisées si nécessaire dans notre région avant l'armée.

Nous avons eu une coordination hier et Mme Grec était en contact ce matin avec l'adjoint du directeur de sécurité Riviera, M. Pilloud qui est en charge de ce dossier et nous avons également préparé des documents, si cela devait être nécessaire, pour pouvoir les afficher dans les services.

Encore une fois, l'objectif n'est pas de contribuer à une panique inutile et je vous rappelle qu'il y a un numéro centralisé mis en place par l'office fédéral de la santé publique qui permet de donner des renseignements, c'est le 058/463 00 00.

Je crois qu'il est préférable qu'il y ait une concentration de l'information dans ces moment-là, plutôt qu'une multitude de gens qui croient savoir et croient avoir la réponse.

J'espère avoir pu répondre aux questions de Madame l'interpellatrice.

Mme Susanne Lauber-Fürst (ML)

Merci pour vos réponses, une des questions qui se pose, c'est que nous lisons dans la 24 Heures que des événements sont annulés. Si des événements sont annulés à Montreux comment l'apprendrions-nous par exemple ?

M. Laurent Wehrli, Syndic

Pour l'instant aucune de ces mesures n'est planifiée dans le canton de Vaud et dans notre commune. Si cela devait être le cas, évidemment que les différents organisateurs auraient la responsabilité de communiquer, vous savez que de plus en plus de personnes achètent par le biais de système électronique et laissent généralement leur e-mail comme moyen de contact, ce qui permet de ce côté-là d'avoir une facilité de communication. Si cela devait être nécessaire et je pense à la saison culturelle nous aurions un système de piquet sur place, comme les autres organisateurs.

Encore une fois nous n'en sommes pas là et nous avons des contacts et des planifications afin que si nécessaire pour les événements « purement montreusiens », nous ayons une communication « montreusienne ».

D'une manière générale, par rapport à ce virus, à cette maladie, la Municipalité et moi-même croyons encore une fois qu'il est préférable d'avoir une concentration d'informations à travers le médecin cantonal, respectivement de la hotline, ligne d'urgence mise en place par l'office fédéral de la santé publique.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Merci beaucoup pour ces réponses.

Mme Bibiana Streicher (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je me permets de rebondir sur ce sujet car je travaille aussi dans le milieu sanitaire, je vous informe qu'en Suisse, nous avons un coronavirus qui n'est pas identique à celui de la Chine. Il est moins intense et qu'il faut faire attention à la manière de communiquer, car il se soigne comme n'importe quelle grippe, sous forme d'isolement et de traitement des symptômes.

Je lancerai quand même une petite demande à la Municipalité, je trouve que des petits outils, comme les désinfectants pourraient être installés, typiquement dans des lieux publics, comme des écoles, au 2m2c, etc... Ce sont des moyens qui ne coûtent pas cher et je constate que c'est très peu développé. Il pourrait y avoir une réflexion sur ce point.

M. Laurent Wehrli, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En réponse à la proposition de Mme Streicher, dans les lieux dit « publics », c'est-à-dire où il y a un accueil de public dans l'administration communale et qui relève de cette dernière, des désinfectants ont été mis en place et sont à disposition.

Les écoles ne relèvent pas directement de la gestion communale, c'est une gestion cantonale, nul doute que cette question est certainement traitée par le Canton.

Interpellation de M. Emmanuel Gétaz

Ecran noir pour les cinémas de Montreux ? Quelle politique suit la Municipalité?

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

C'est maintenant officiel, la société Cinérive, exploitant les deux cinémas de Montreux, a dénoncé son bail pour fin décembre 2020.

Si rien n'est fait, les cinémas seront définitivement fermés au 31 décembre et démontés en janvier 2021.

Montreux, ville touristique et culturelle, n'aura plus un seul cinéma, alors que des villes bien plus petites parviennent, grâce à une politique active, à maintenir ouvert une, voire deux salles (voyez par exemple Oron).

Depuis de nombreuses années, Cinérive est en discussion avec les autorités communales (Municipalité, MVT, Promove) sur l'avenir du cinéma dans la ville, dans le but d'y maintenir une exploitation cinématographique.

Surtout, il faut le rappeler aujourd'hui, notre Conseil avait, il y a environ six ans, accepté le principe d'une couverture de déficit de 60'000.- par année, pour une période de trois ans.

A la fin de cette période, nous n'avons plus entendu parler de cette question et il n'appartient pas aux conseillers communaux de faire le suivi de chaque objet voté. C'est à la Municipalité de le faire.

Or, on apprend aujourd'hui que Cinérive, à l'issue des trois ans, a cherché à trouver un nouvel accord, sur le même principe de garantie de déficit, mais s'est vu signifier une fin de non recevoir, sous prétexte que la commune ne peut pas soutenir une société anonyme.

C'est une excuse qui me laisse pantois.

D'abord, parce qu'elle n'est pas vraie.

Nous soutenons plusieurs sociétés anonymes, dont la plus importante est CCM SA, maintenue à flot à coup de millions.

Mais il y a aussi, dans le domaine culturel, la sàrl du MAG, jusqu'à tout récemment et celle du Marché de Noël.

Ensuite, cette excuse me laisse aussi pantois parce que l'accord du conseil communal sur le principe de trois ans de couverture de déficit montrait bien que cette solution était acceptable.

Il est très étonnant que la Municipalité n'ait pas cherché à poursuivre sur cette voie, sachant pertinemment que les cinémas de Montreux sont déficitaires et que Cinérive ne pourrait pas indéfiniment poursuivre l'exploitation sans soutien.

Alors que la Municipalité nous a fait encore voter récemment une subvention de 50'000.- pour un week-end de trail ayant lieu sur deux jours dans la région, elle n'aurait pas le courage de nous proposer une garantie de déficit de 30'000.- par année par cinéma, soit 82.19 par jour d'exploitation ?

Cinérive a perdu avec les salles de Montreux en 2017 : 83'771.-, en 2018 : 101'019 et en 2019 : 60'000 (c'est une estimation).

Allons-nous donc perdre nos deux dernières salles de cinéma parce que la Municipalité refuse de mettre en place un système de soutien qui coûte moins que d'innombrables événements ponctuels, dont certains ne sont même pas sûrs de rester à long terme à Montreux ?

Une chose est sûre : un cinéma ne déménage pas, mais on aura compris qu'il peut fermer et si cela avait lieu à Montreux, ce serait une perte importante, culturelle, touristique et en termes d'image, mais aussi pour la jeune population montreuusienne, car les jeunes représentent une part importante du public de cinéma.

Ainsi, rien que pour les événements spéciaux, en plus des séances normales, 1'600 élèves des écoles de Montreux ont assisté à au moins une séance de cinéma, et 100 enfants sont inscrits au club de la Lanterne Magique, éducation à l'image et au cinéma.

Pour les seniors, l'autre grand groupe de public de cinéma, 1'400 seniors ont assisté aux séances adaptées Ciné-Séniors.

Pour le reste, les salles de cinéma représentent l'offre culturelle la plus fidèle et régulière, puisqu'elle est proposée presque tous les jours de l'année, par tous les temps et quels que soient les événements.

Rappelons encore que Cinérive propose des abonnements habitants à prix imbattables (10 entrées pour CHF 100.-)

Je pose donc les questions suivantes à la Municipalité, en soulignant que je me réserve le droit de revenir avec une motion sur ce sujet.

- 1) La Municipalité a-t-elle proposé une solution pour la pérennisation des cinémas, à l'issue des trois ans de garantie de déficit votés par le conseil communal ?
- 2) Si oui, quelle était cette solution ?
- 3) Si non, pourquoi la Municipalité n'a-t-elle rien proposé ?
- 4) Aujourd'hui, sachant que les baux ont été résiliés, la Municipalité fait-elle des propositions à Cinérive pour essayer d'éviter la fermeture des deux cinémas ?
- 5) A part le scénario de la fermeture, la Municipalité est-elle au courant des deux autres scénarios avancés par Cinérive, à savoir
 - une PROLONGATION PONCTUELLE, qui ne résout cependant rien à long terme
 - une SOLUTION PERENNE, nécessitant qu'un accord soit conclu entre les trois partenaires (exploitant / propriétaire des salles / commune) afin de combler le déficit annuel, avec la mise en place d'un financement pour pérenniser l'aménagement et le confort du site.
- 6) La Municipalité, en finalité, est-elle prête à assumer la fermeture des deux cinémas, sans avoir proposé une solution au Conseil communal ?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses.

M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal

Monsieur le Président, Monsieur l'intéressé, Mesdames et Messieurs,
La Municipalité vous répondra par écrit.

13. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, chers collègues,

Nous voulions vous rappeler M. Yanick Hess et moi-même, la date du 28 mars, c'est un samedi, le concours de ski aux Rochers-de-Naye pour nos autorités communales, plus d'informations et un formulaire d'inscription vous parviendront par mail prochainement. Merci de votre attention.

M. Yanick Hess (PLR)

La politique, la vie, ne sont qu'un éternel recommencement et l'histoire se répète. Ce soir, le Conseil Communal partage avec notre Municipal des Finances Pierre Rochat sa dernière séance.

Entré à l'exécutif en 2011, auparavant député de 1990 à 2009, il a été le premier citoyen du Canton en présidant le Grand Conseil en 2000-2001.

Mais permettez-moi, avec malice, de revenir sur l'homme et ses propos lorsqu'il était encore membre de notre législatif montreusien.

Son entrée au Conseil communal remonte à 1985, alors que derrière le Syndic RAD Jean-Jacques Cevey se trouvaient des Marcel Monney, Fredy Alt, Roger Grandchamp, Michel Talon, Monique Bornet, François Jaccard. Notons que cette année-là, la vague écolo voit les Verts passer de 10 sièges à 23 sièges à égalité avec le PS, les Libéraux faisant 23 sièges tout comme leurs cousins radicaux. Comme à l'École des fans, personne ne gagne, personne ne perd, égalité parfaite.

Ma première intervention au Conseil Communal en 1998, à propos du préavis pour créer les archives à Vinet, fut justement une réponse à M. Rochat qui pensait que nous faisions fausse route :

« Une solution purement communale est une erreur, vu le mouvement de régionalisation qui saisit le canton et que traduira la future constituante ».

En pleine crise des fonds juifs en déshérence, je me permis de rappeler que pour avoir sous-estimé « de vieux papiers » la Suisse venait de se trouver dans une position internationale très inconfortable. Par contre, je n'avais pas l'historique et ne savais pas que le conseiller communal Rochat avait déposé 3 ans auparavant une motion pour un « Service inter-communal d'échange et de rassemblement des tâches communales ».

1987 : Déjà très préoccupé par notre budget, certaines de ses paroles étaient-elle prémonitoires ?

« Le report des charges du Canton sur la Commune augmente considérablement (effets de la nouvelle loi scolaire, augmentation des charges sociales, etc.) ».

Lors du débat sur les comptes l'année suivante, et suite aux propos du LIB Charles-Edouard Lambelet déclarant que : « Le rôle d'une communauté publique n'est pas d'accumuler des excédents de recettes, mais d'assurer une politique fiscale harmonieuse. », le jeune P. Rochat indiquait « Que l'endettement était une alternative. »

1988 : Actif également sur la problématique de la circulation, relevons ses propos sur le PPA de Chailly : « Pierre Rochat a souhaité que l'on ne fasse pas passer l'intérêt d'un individu devant l'intérêt général ». Étonnant pour un Libéral !

Son souci de créer des mesures pour aménager des secteurs protégés dans les rues résidentielles saluait même les démarches illégales de certaines communes : « ralentir la vitesse du trafic – bacs à fleurs, lignes blanches hachurées – sont simples à mettre en place. Nous manquons d'imagination, sommes trop perfectionnistes et craignons trop les ukases fédéraux. »

1991, le nouveau giratoire créé à Vevey lui donna-t-il des idées pour les sorties d'autoroute à Chailly ? « La solution adoptée à Vevey a l'avantage d'être simple, adaptable et rapide ».

Alors que ce soir nous venons de vivre une nouvelle étape pour le 2M2C, rappelons que notre Conseil avait élu en 1993 deux contrôleurs des comptes de la fondation du CCE suite à la construction du MC3 : Jean-Claude Büchler, papa d'un certain Nicolas, et Pierre Rochat.

Son courrier des lecteurs intitulé « Une salle indispensable », lors de la votation sur la construction de la salle Stravinski en 1989 est toujours d'actualité : « Tous nos hôtels, tous nos commerces le savent bien, ils en ont besoin, c'est un gage pour eux de bonnes affaires. Ensuite, forts de ces bonnes affaires, tous, employeurs, employés, retraités, clients paient des impôts... Conséquence, nous préservons l'équilibre de notre assiette fiscale... »

1997 : les enseignants font grève par rapport au projet Orchidée. Le vote à bulletin secret étant aussi son apanage, il fait passer une résolution du Conseil Communal pour faire part au Conseil d'Etat de : « sa désapprobation par rapport à son interprétation du devoir de réserve des enseignants ».

Finalement, en 1987, la pension de retraite des Municipaux faisait déjà l'objet de discussion. Le rapporteur du Conseil communal Jacques Delaporte avait dû affronter les conseillers communaux Ernest Guibert et Pierre Rochat qui pensaient que cela pourrait amener à une fonctionnarisation du mandat de Municipal. L'amendement de Pierre Rochat de passer l'âge limite à 62 ans contre 55 ans comme proposé avait été écarté. Plus qu'un visionnaire, notre Municipal était même un Devin quant à l'âge de son départ...

« Aujourd'hui, je suis heureux de rentrer dans le rang. J'arrête, comme lorsqu'on fait du footing, en pleine forme pour faire un tour supplémentaire, mais convaincu qu'il faut s'arrêter avant d'avoir perdu l'enthousiasme et d'être gagné par la fatigue, comme on devrait le faire pour quelque mandat que ce soit ».

Ces propos de Pierre Rochat devant l'Assemblée du Parti libéral en 1988 sont toujours d'actualité et démontrent bien une chose : il reste l'homme droit dans ses bottes, qui sait qu'il faut donner pour recevoir.

Pour tout ce que vous avez apporté au législatif pendant 25 ans, puis à l'exécutif ses 9 dernières années, nous vous disons un immense MERCI. Bonne retraite mon cher Pierre.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président

Merci M. Hess pour ces quelques bons mots.

La parole n'étant plus demandée. La discussion est close.

Je remercie par avance toutes les personnes de bien vouloir transmettre leurs textes à notre secrétaire.

N'oubliez pas de reprendre vos cartes de votes et de les rapporter à l'huissier pour ceux qui le devraient, ainsi que de déposer les bouteilles de PET dans la poubelle de tri. Merci également de relever vos tablettes.

Je vous rappelle que la Municipalité nous a préparé un verre de l'amitié à l'entrée du bâtiment, auquel vous êtes toutes et tous conviés.

Il est 21h52, M. Florian Chiaradia, Président, lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 1^{er} avril 2020, à 20h00, au Collège de Montreux-Est.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président

La secrétaire

Florian Chiaradia

Céline Morier